



**- Les rôles des communautés dans la production
d'impacts sociaux par les tiers-lieux -**

Maëlle Saulce

Mémoire de fin d'études

Sous la direction d'Emmanuelle Puissant

Année 2019-2020

Master 2 Economie des Organisations

Parcours Transformations des Organisations de l'Économie Sociale et Solidaire

L'Université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les travaux universitaires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier les personnes interviewées dans le cadre de l'enquête de terrain, pour leur temps et des échanges tout aussi intéressants que sympathiques : Théo, Pauline, Pascale, Gabrielle, Nelson, Coline, Paul, Johann, Alice et Paul.

Je remercie également Emmanuelle Puissant, Anne Leroy et Clémence Clos, qui sont les meilleures professeures que j'ai connu au cours de ma scolarité.

Merci à l'équipe d'ETIC pour cette année riche ponctuée de pauses sirops.

Un grand merci à la Stonda, qui m'a permis d'élargir mon horizon de réflexion.

Et pour terminer sur une note d'originalité, merci à ma famille et mes ami.e.s, pour toutes ces remises en question et pour l'amour dont chaque humain a besoin pour se construire.

Sommaire

Introduction	8
Préambule - Cadre théorique et définition des termes	10
I. <u>Cadre théorique</u>	10
II. <u>Définitions</u>	12
1. Tiers-lieux.....	12
2. Communauté	15
3. Impacts sociaux, utilité sociale.....	18
III. <u>Description de la méthodologie</u>	19
Partie I - Le rôle des dynamiques internes qui structurent la communauté d'un tiers-lieu dans la création d'impacts	21
I. <u>La gouvernance comme outil de co-construction de commun</u>	21
1. La formalisation d'un projet collectif	21
2. Des modèles différents, des enjeux similaires	22
3. Un processus en mouvement	24
II. <u>L'hybridation d'usages pour accueillir la diversité des pratiques</u>	26
1. Un lieu équipé au service d'utilisateurs variés	26
2. La liberté de l'appropriation	28
3. L'importance des espaces communs	29
4. La compatibilité des usages et des usagers	30
III. <u>La collaboration comme essence des tiers-lieux</u>	31
1. Les communautés collaboratives au cœur des nouveaux modes de travail	31
2. L'animation au service de la communauté.....	33
3. La sérendipité pour favoriser l'innovation	34
4. Une logique marchande à l'œuvre et un risque de l'entre-soi	35

Partie II - Les rapports externes de la communauté avec son environnement dans la création d'impacts39

I. Une réponse locale à des besoins divers39

1. Des besoins locaux pas forcément identifiés39
2. Le tiers-lieu est le fruit de son territoire40
3. Une implantation parfois opportuniste41

II. L'inscription dans un écosystème d'acteurs locaux42

1. Une logique de faire avec la ville42
2. L'implication nécessaire des collectivités43
3. Le lien avec les acteurs locaux45
4. Un encastrement social parfois compliqué46

III. Des espaces qui alimentent l'attractivité territoriale48

1. Un atout économique48
2. De l'animation du territoire50
3. La volonté d'un développement durable51
4. Une valorisation en construction et un risque d'instrumentalisation52

Partie III - L'impact de la communauté sur les individus55

I. Le développement d'un sentiment d'appartenance55

1. Une instance de socialisation qui agit sur le bien-être55
2. Un nouveau rapport au travail56
3. Une appartenance corrélée au niveau d'implication57

II. Un effet relatif sur les pratiques individuelles60

1. Le partage de bonnes pratiques60
2. Une conscientisation souvent informelle sur le temps professionnel.....61
3. Une évolution des pratiques62

III. Une nouvelle modalité d'expression citoyenne dans les tiers-lieux ?64

1. La contribution des citoyens pour mieux vivre ensemble64
2. Un cadre à l'expression citoyenne65

3. Une confrontation à l'altérité à relativiser	66
Conclusion	69
Bibliographie	71
Liste des sigles	76
Annexes	77

Introduction

Les tiers-lieux, espaces innovants de collaboration, d'échanges et de rencontres au sein desquels se développent des communautés, sont des objets de recherche relativement récents. Ce mémoire procède d'une réflexion menée sur une année d'alternance au sein d'ETIC - Foncièrement Responsable, une entreprise ESUS dont le but est la production d'espaces de travail partagés à destination d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ces espaces partagés sont qualifiés de tiers-lieux. Cette expérience combinée à moult lectures ont conduit à un questionnement sur les supposées communautés au sein de ces lieux. D'autres questionnements ont émergé sur les impacts sociaux et locaux de ces espaces. La question du lien entre communauté et impact s'est peu à peu dessinée. Si la communauté est au cœur de la définition des tiers-lieux, et que ces lieux ont vocation à avoir des impacts sociaux, alors quels sont les rôles que ces communautés jouent dans la production d'impacts ? Un lieu peut-il être tiers, ou même avoir des impacts si une communauté ne s'est pas formée pour le porter ?

La communauté est un mot qui peut avoir une connotation négative en France, car elle est souvent liée à un communautarisme porteur d'entre-soi et de manque d'intégration, en opposition avec les valeurs universalistes prônées par la République. Pourtant, lorsque l'Etat fait défaut sur la question sociale, les mécanismes de solidarité sont souvent assurés à l'échelle de communautés (ethniques, religieuses, familiales...) et par des acteurs locaux. Le collectif Homo Sociabilis (2020) milite pour un retour de la communauté dans des sociétés individualistes qui se refroidissent, ce qui permettrait de créer des espaces de réciprocité avec des valeurs partagées, où la proximité et la sociabilité font émerger de la confiance entre les individus pour qu'ils puissent exprimer leur identité. La confiance permet l'échange, la coopération, la créativité et même l'audace. A l'inverse, un manque de confiance pousse au repli sur soi, à l'hostilité et à la peur de l'Autre et mène à la violence. La communauté est donc un cadre souhaitable pour que les initiatives individuelles se regroupent et soient réellement transformatrices de la société pour faire face aux enjeux environnementaux et sociaux actuels. Les tiers-lieux seraient-ils un cadre favorable au développement de communautés où la confiance pourrait s'installer ? En réalité l'expression "tiers-lieu" recouvre des situations très variées. Beaucoup utilisent la communauté et la collaboration comme caractéristiques de leur définition. Beaucoup affichent aussi une ambition d'utilité sociale, un désir d'avoir des impacts sociaux sur leur territoire.

Ce travail de recherche propose de questionner les rôles des communautés d'utilisateurs des tiers-lieux dans les impacts sociaux que produisent ces espaces. Les communautés seront

analysées à trois niveaux, celui du tiers-lieu et de ses logiques internes, celui du tiers-lieu dans ses relations au territoire d'implantation, et celui des individus qui composent la communauté d'un tiers-lieu. La première partie explorera en quelle mesure la structuration de la communauté est facteur d'impacts sociaux, lorsque celle-ci choisit un mode de gouvernance, hybride les fonctions du lieu et établit une dynamique collaborative. La deuxième partie est dédiée au lien entre les rapports externes de la communauté avec son territoire d'ancrage et la génération d'impacts sociaux, lorsqu'elle répond à un besoin local, tisse des relations avec les acteurs locaux et participe de l'attractivité territoriale. Enfin, la troisième partie s'attachera à comprendre l'impact de la communauté sur les individus qui la constituent, en analysant leur sentiment d'appartenance, les effets sur leurs pratiques personnelles et sur l'expression de leur citoyenneté.

Le sujet des tiers-lieux étant relativement nouveau en France, le mémoire débute avec un préambule qui pose un cadre théorique dans lequel inscrire ces lieux, et qui se propose de définir les termes de tiers-lieux, communauté et impacts sociaux. Le préambule se termine sur la description de la méthode d'enquête utilisée pour les recherches de terrain.

Préambule - Cadre théorique et définition des termes

I. Cadre théorique

Le phénomène des tiers-lieux s'inscrit dans le cadre de l'économie de la connaissance, dans un monde qui se tertiarise et se digitalise. Aujourd'hui, les nouvelles technologies de l'information et de la communication teintent notre société. Selon Genoud et Moeckli (2010), on assiste à une transformation du paradigme de l'innovation via l'effet de ces nouvelles modalités d'interaction. Ces changements s'opèrent à plusieurs niveaux, notamment dans les interactions sociales, en influençant notre manière de consommer, de rencontrer de nouvelles personnes, de communiquer avec nos pairs, d'apprendre, mais également de travailler, ce qui impacte donc les entreprises. Le travail se structure de plus en plus en projets agrégeant plusieurs parties prenantes, facilités par les outils de communication numériques. Des réseaux se forment et les hiérarchies s'aplanissent. Dans une économie de la connaissance, l'information est une des ressources les plus importantes et une quantité colossale est en libre accès grâce à internet. L'innovation est identifiée comme un moteur puissant de la croissance, et l'objectif est de faire différemment des autres à l'heure où tout peut se savoir relativement vite, sous réserve de disponibilité de l'information. L'utilisateur final d'un produit est de plus en plus impliqué dans sa création et son amélioration, ce qui aurait pour but de d'octroyer plus de pouvoir à l'individu dans la réponse à ses propres besoins. Au-delà des biens de consommation, cette remise au centre des individus se traduit également par l'adaptation de concepts et d'organisation du travail qui épousent au mieux les aspirations des personnes.

Le livre blanc du RGCS - Version Alpha (2016) aborde également cette évolution des façons de travailler, en soulignant un passage de "grandes cathédrales", faisant référence aux grandes firmes érigées en institutions, à un capitalisme "d'assembleurs". Le salariat s'étiolle au profit de l'entrepreneuriat, le statut d'indépendant a la cote. On se détache progressivement des organisations de firmes centralisées avec une hiérarchie absolument verticale, pour glisser sur des individualités, de petites et grandes entités qui se forment, disparaissent, se recomposent au gré des projets, et cela, même au sein des firmes. Les travailleurs sont désormais entrepreneurs, auto-entrepreneurs, indépendants, freelances et de plus en plus mobiles : le télétravail est possible depuis chez soi, mais également depuis un café, depuis sa voiture, depuis un tiers-lieu, et pourquoi pas depuis un autre pays. Un cadre juridique qui se flexibilise, le management et le financement par projet ainsi que le numérique alimentent cette réécriture de

l'équation. Les entités qui se créent pour un projet sous-tendent un autre phénomène, la co-création de valeur, à laquelle une sous-partie de ce mémoire sera consacrée.

Les tiers-lieux tels qu'on les entend aujourd'hui, apparaîtraient à la croisée de ce renouveau de la vision du travail et du changement de paradigme sur l'innovation, dans un milieu digitalisé et centré sur l'individu. Dans la même veine, Scaillez et Tremblay (2017) soutiennent une complexification des tâches et des relations d'emploi. Les tiers-lieux, en étant un point de rencontre de personnes d'horizons différents, seraient la réponse à des entreprises qui veulent doper la créativité et le potentiel d'innovation de leurs employé.e.s, mais également des lieux d'accueil non discriminants (âge, sexe...) et agréables. Ils pourraient donc contribuer à la relance d'une activité professionnelle tout en impactant positivement les conditions de travail. Pour résumer, *“ils offrent une vision renouvelée et alternative de l'organisation du travail qui peut intéresser nombre de travailleurs autonomes, de salariés et d'employeurs, sexe et âges confondus”*.

Enfin, les tiers-lieux s'ancrent dans un schéma de “faire ensemble”, dans la construction de commun, d'une volonté de s'émanciper du tout économique. Nombre d'auteurs ont d'ailleurs souligné les dynamiques de réciprocité et de don contre don à l'œuvre dans les tiers-lieux, prenant le pas sur des logiques purement marchandes. Jean-Jacques Schaller (2013) souligne deux fractures dans la pratique actuelle du social, l'une entre les spécialistes et les habitant.e.s et l'autre entre les élu.e.s et les citoyens, qui érodent la cohésion sociale. Il y aurait selon lui plusieurs manières d'envisager l'intervention sociale, dans une société qui accorde plus de valeur aux flux qu'à l'ancrage dans des lieux : le “faire pour”, soumettant les bénéficiaires à une norme qu'ils doivent atteindre, créant ainsi une relation de pouvoir contractuelle avec un spécialiste ‘sachant’ ? sans la nécessité de tisser des liens ; le “faire avec”, qui quantifie les ressources des parties prenantes et les hiérarchise dans une logique économique ; et le “faire ensemble”, qui participe d'une volonté de créer *“une force de lien, une authenticité, une vérité, une qualité de la relation, une reconnaissance réciproque. Cette implication réciproque relève davantage d'une économie du don. Faire société signifie alors que le symbole du lien social est plus fort que le souci économique”*¹. L'auteur inscrit ensuite cette pratique du faire ensemble dans un *“lieu apprenant qui lie les personnes entre elles”*², qui serait un *“laboratoire de plein air, plein d'inattendus et de découvertes [...] où il serait possible de vivre ensemble pour construire un monde commun”*³. Même si Schaller n'évoque pas le concept de tiers-lieu dans

¹ Schaller, J. (2013). *Faire pour, faire avec ou faire ensemble : l'intelligence collective constitutive d'un monde commun*. p173

² ibid

³ ibid

cet article, c'est pourtant cela qu'il décrit tout du long, ou du moins l'idée des tiers-lieux défendue par la plupart des individus qui les portent.

Pourtant, Genoud et Moeckli (2010) affirment que les tiers-lieux sont particulièrement adaptés aux classes créatives, théorisées par Richard Florida en tant que catégories professionnelles à forte valeur ajoutée, indispensables à la croissance socio-économique des nations. Cette affirmation pose la question de la mixité sociale au sein de ces lieux, d'un potentiel entre-soi dont nous parlerons plus tard.

Suite à ces éléments contextuels, nous allons maintenant entrer dans le vif du sujet en commençant par définir les objets de ce mémoire : les tiers-lieux, la communauté et les impacts sociaux.

II. Définition des termes

1. Les Tiers-Lieux

La notion de tiers-lieux a été théorisée par Ray Oldenburg en 1989, dans un ouvrage intitulé "The great good place: cafés, coffee shops, community centers, beauty parlors, general stores, bars, hangouts, and how they get you through the day". Le titre parle de lui-même, en évoquant les cafés, les coffee shops, les centres communautaires, les salons de beauté, les magasins, les bars, les lieux de rencontres et comment ils nous aident à traverser la journée. Oldenburg dépeint des lieux d'une sphère tierce, la première sphère étant le domicile et la deuxième le lieu de travail, des lieux où le lien social se tisse, où la mixité est possible. Ces espaces seraient les terrains où la citoyenneté se joue.

On observe aujourd'hui un glissement de cette définition vers des lieux destinés au travail, mais au travail "autrement". La définition actuelle semble s'articuler autour d'espaces de travail qui proposent des services techniques, du matériel, des conseils, de l'animation, favorisant les échanges et le partage entre les usagers de ces lieux. Ces échanges peuvent être formels ou informels voire familiers, aboutir à des collaborations voire des projets. On dit souvent des tiers-lieux qu'ils permettent des rencontres qui ne se feraient pas autrement. L'accent est également mis sur la notion de production, matérielle ou immatérielle, qui découle de ces croisements au sein de ces espaces : en créant les conditions d'un brassage social (plusieurs métiers, compétences, milieux sociaux...), les tiers-lieux augmenteraient la créativité des utilisateurs grâce aux synergies qui se développent entre eux. Et ces lieux voient passer des individus différents puisqu'ils hybrident plusieurs usages, qui varient selon les spécificités du projet : espaces de travail, commerces, réception de paniers légumes d'AMAP, services publics, ateliers et cours, jardins partagés, mise à disposition de machines et d'outils... En

mettant en place un cadre favorable à la sérendipité, les tiers-lieux seraient producteurs d'innovations. Le phénomène est d'ailleurs reconnu depuis peu par l'Etat, qui en apporte la définition suivante, suite au lancement du label Fabrique de Territoire : *“Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble : coworking, micro-folie, campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, makerspace, friche culturelle, maison de services au public... Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Ils se sont développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire. Chaque lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Mais tous permettent les rencontres informelles, les interactions sociales, favorisent la créativité et les projets collectifs. En résumé, dans les tiers lieux, on crée, on forme, on apprend, on fait ensemble, on fabrique, on participe, on crée du lien social...”*⁴.

On retiendra de cette définition l'emphase placée sur la communauté, qui se retrouve chez nombres d'auteurs. La communauté semble être au cœur de ce qui fait qu'un 'simple' lieu peut se voir qualifié de tiers-lieu. Selon Lilian Ricaud, le tiers-lieu est *“un système complexe qui englobe à la fois l'espace physique, la communauté qui l'habite et le fait vivre, sa relation au territoire”*⁵. Pour Raphaël Suire, ce sont les individus qui font les tiers-lieux en constituant des communautés qui les portent, à la condition que ces dernières soient cohérentes. Cette cohérence ne s'obtient qu'en rassemblant des individus similaires, qui possèdent les mêmes codes, créant les bases pour collaborer. Des modes de travail ou des mentalités trop éloignées risqueraient de faire échouer cette tentative de communauté, réduisant le tiers-lieu à *“rien de plus qu'un tiers-lieu où l'on vient, où l'on discute mais où l'on ne fait pas”*⁶. L'entre-soi serait un prérequis à l'innovation. D'un autre côté, Genoud et Moeckli (2010) analysent les tiers-lieux comme un phénomène ouvert, où une communauté se forme à travers les échanges entre les utilisateurs du lieu, et c'est de là que vient la valeur de ces espaces. Enfin, le site collaboratif Movilab définit les tiers-lieux comme *“une configuration sociale où la rencontre entre des entités individuées engage intentionnellement à la conception de représentations communes”*⁷. Selon cette définition, il y a tiers-lieu lorsqu'il y a communauté, lorsque des individualités d'horizons divers se rencontrent et que leurs objectifs convergent, provoquant leur engagement mutuel sur une thématique. Le fait de partager un lieu et de côtoyer les mêmes personnes engendre des liens entre les gens. Ces individus créent des choses ensemble, définissent les

⁴ https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-02/20200203_dp-tiers-lieux.pdf

⁵ <http://www.lilianricaud.com/travail-en-reseau/tiers-lieux-communaut-innovation-generation-de-valeur/>

⁶ Suire, R. (2013). *Innovation, espaces de co-working et tiers-lieux: entre conformisme et créativité*, p3

⁷ https://movilab.org/wiki/D%C3%A9finition_des_Tiers-Lieux

contours de leur organisation au sein du lieu et donc produisent du commun. Le rapport “Mission Coworking, faire ensemble pour mieux vivre ensemble” définit aussi la communauté comme constitutive de la notion de tiers-lieu. Selon ses auteurs, un tiers-lieu inclut “*une gouvernance partagée, qui induit l’existence d’une communauté préalablement au lieu physique, garante de la durabilité du lieu ; [...] un ou plusieurs profils de « facilitateurs » officiels ou officieux, capables d’animer la communauté ; [...] l’ouverture de la communauté car celle-ci dépasse le cadre de l’espace physique du tiers-lieu (écosystème territorial, partenaires du lieu, autres lieux...) ; l’ouverture à tous les publics, avec une volonté de mixité des publics affirmée. La communauté renvoie à l’ancrage local (à l’intérieur du lieu et en dehors)*”⁸.

Si enfermer les tiers-lieux dans des catégories peut se révéler contraire à leur but affiché de s’adapter au territoire d’implantation, on voit quand même se dessiner une typologie :

- les livings labs sont des espaces qui réunissent des communautés d’utilisateurs pour les placer au cœur de la conception d’un produit, service, concept, privé ou public. De cette manière, l’opinion des consommateurs-citoyens est entendue.
- les fablabs regroupent des machines et outils semi-industriels (imprimantes 3D, découpe laser...) pour les mettre à disposition de communautés d’usagers expérimentés ou non, permettant ainsi leur montée en compétence, leur redonnant un pouvoir de création, de production, et favorisant les rencontres.
- les hackerspaces, dont le but est le partage de ressources numériques pour détourner des objets, des services de leurs buts premier pour fabriquer de nouveaux usages. Cet échange peut se faire de manière complètement dématérialisée, et un espace virtuel comme un forum ou un réseau social peut être taxé de tiers-lieu.
- les espaces de coworking sont des lieux de travail munis de tous les services d’un bureau classique (internet et téléphonie, matériel de bureau, reprographie, domiciliation...), et même plus en proposant des services d’animation : coin cuisine, repas partagés, événements formels et informels pour créer du réseau voire des liens plus forts. Ces espaces sont utilisés principalement par des travailleurs indépendants, souvent pour rompre la solitude ou marquer une frontière plus claire entre sa vie personnelle et professionnelle, mais de petites structures ou des salarié.e.s de grandes structures peuvent également y souscrire un abonnement. Le but est alors d’agir sur la créativité des salarié.e.s en misant sur les interactions avec les autres membres, et/ou

⁸ Mission Coworking (2018). *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*, Territoire travail numérique

de limiter les déplacements domicile-travail (bouchons, retard, pollution, frais kilométriques).

- on pourrait ajouter les espaces publics numériques à cette typologie, créés en réponse à la fracture numérique. Selon Antoine Burret, ces lieux d'accès au numérique sont *“des dispositifs permettant le partage des savoirs, la mutualisation des ressources et la création collective de biens communs pour favoriser la résolution de problème de société”, qui sous-tendent “l'apprentissage collectif, le travail en réseau, l'exploration et la part d'inconnue inhérente à l'acte de création”*⁹.

Ces considérations ouvrent la voie à la définition de tiers-lieu utilisée dans ce mémoire : un espace physique (les espaces dématérialisés sont exclus) dans lequel les individus peuvent venir pour une ou plusieurs raisons, différente(s) ou pas de celle(s) des autres utilisateurs, puisque ces espaces sont des combinaisons de plusieurs usages. Cette réunion de différentes individualités engendre forcément, même faiblement, même s'il n'y a pas de mixité sociale, des connexions qui ne se feraient pas ailleurs, c'est-à-dire dans le cadre du domicile, d'un lieu de travail propre à une seule structure ou même d'un lieu tiers mais peu propice à l'échange. L'aboutissement d'un tiers-lieu s'atteint dans le développement d'une communauté qui définit ses propres contours et règles, implicites ou pas, sous l'impulsion d'un.e ou plusieurs gestionnaire(s) du lieu, pour faire vivre et évoluer le projet. Le tiers-lieu répond alors aux besoins de sa communauté en tant que tout, de son territoire, et des individus membres. En proposant une alternative et un lieu d'accueil à une pratique nouvelle du travail, le tiers-lieu se veut le point d'ancrage catalysant les initiatives locales, vectrices de développement territorial. Il aide à la création de réseaux, la démultiplication des liens entre individus et organisation, et le renforcement du lien social. Il est pensé avec l'objectif d'avoir un impact : revitaliser un quartier, une zone rurale, fournir un lieu de travail adapté et flexible pour inciter les jeunes générations à rester sur le territoire et s'y impliquer, permettre l'accès à l'immobilier à des structures de l'ESS, créer du lien, accompagner la transition écologique... Ils sont porteurs d'un renouveau des modes de consommation, et prônent souvent des circuits courts et locaux, l'immobilier éco-responsable, la convivialité, le faire ensemble pour mieux vivre ensemble.

⁹ Burret, A. (2017). *Etude de la configuration en Tiers-Lieu: la repolitisation par le service.*

2. La communauté

La communauté est loin d'être un sujet de recherche nouveau. Etymologiquement, le mot dérive du latin "*communis*", composé de "*cum*" (avec, ensemble) et de "*munus*" (dette)¹⁰. La communauté, c'est ce qui est commun à des individus. Ce commun peut être immatériel (des valeurs, des intérêts, des idées, des règles) ou matériel (de l'immobilier, des outils). Globalement, une communauté est "*un groupe social constitué de personnes partageant les mêmes caractéristiques, le même mode de vie, la même culture, la même langue, les mêmes intérêts... Elles interagissent entre elles et ont en outre un sentiment commun d'appartenance à ce groupe*"¹¹. Claude Jacquier, dans un article sur les communautés-territoires reprend la définition de JF. Médard : "*à la fois un endroit, des gens vivant en cet endroit, l'interaction entre ces gens, les sentiments qui naissent de cette interaction, la vie commune qu'ils partagent et les institutions qui règlent cette vie*",¹² et identifie trois ingrédients de la communauté, le lieu : la sphère environnementale, habitée par les gens ; les gens : la sphère sociale ; les institutions : les sphères économiques et politiques, qui régulent les rapports entre les gens et entre les gens et les lieux. Cette posture est proche de la définition actuelle du territoire. Au sens habituel et dans le travail, la communauté est différente du réseau, dans la description faite par Guegen et Passebois-Ducros (2010). Pour eux la communauté unit des acteurs sur des intérêts communs, met l'accent sur le partage des valeurs, exerce un contrôle social sur l'individualité, et ses membres peuvent ne pas tous se connaître. Le réseau quant à lui structure des acteurs dans un but fonctionnel, les individus exercent un contrôle sur les liens sociaux et la tendance à ne pas se connaître est moindre. Dans le cas des tiers-lieux, ces définitions que l'on peut opposer se fondent.

La communauté au sein des tiers-lieux peut s'appréhender comme "*des individus aux pratiques hétérogènes, fréquentant ces espaces de leur plein gré et libres d'en partir à tout moment. Les relations humaines au sein de ces communautés sont basées sur l'échange et le partage, valeurs érigées comme un idéal créateur de synergies et de plus-values économiques et sociales. La notion de communauté est ici appréhendée au sens organique du terme où le sentiment d'appartenance à un même collectif compte davantage que l'interconnaissance approfondie. Chaque membre de cette communauté, et donc pas seulement les usagers d'un espace ou d'un service, peut être force de proposition (d'un projet, d'une amélioration technique, d'une méthodologie, etc.) qu'il soumet au collectif. [...] le tiers-lieu aurait ainsi dans ses vocations*

¹⁰ <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Communaute.htm>

¹¹ *Ibid*

¹² Jacquier, C. (2011). *Qu'est-ce qu'une communauté ? En quoi cette notion peut-elle être utile aujourd'hui?*

celle de fédérer les besoins individuels exprimés au profit de la communauté”, comme l’explique Emmanuelle Jouas¹³. Cette définition place d’autant plus la communauté dans l’essence du tiers-lieu : un tiers-lieu en est un parce qu’il permet le sentiment d’appartenance de ses utilisateurs à une communauté, qui viennent ici pour en faire partie, parce qu’ils y sentent une énergie. Cette communauté ne contraint pas ses membres à y rester mais leur laisse la possibilité de s’investir dans le lieu, pour que ce dernier devienne effectivement un commun. Le fait de s’investir dans quelque chose de commun donne sa raison d’être à la communauté, un intérêt collectif, de prendre possession de ce lieu pour décider de ses évolutions. Le lieu est le terrain de jeu et d’expression de la communauté, qui sera moteur d’initiatives et donc d’impacts. Mais le chemin vers une communauté solide n’est pas sans obstacle. Assurer la cohésion de cette dynamique nécessite des actions qui rassemblent, engagent, favorisent la discussion et l’action. Ce travail d’animation indispensable à la vitalité de la communauté est effectué par une ou plusieurs personnes, revêtant plusieurs dénominations : animateur.ice, facilitateur.ice, coordinateur.ice, concierge...

La communauté dont on parle dans les tiers-lieux est composée de profils variés. Antoine Buret parle de “*l’ensemble des usagers du tiers-lieu en tant que service, soit les responsables, les bénéficiaires, les visiteurs et les amis*”¹⁴, la différence entre la consommation pure d’un service étant que les utilisateurs ont ici le pouvoir d’agir sur cette offre de service qu’ils consomment, dans un lieu “*dépendant des contributions de ses usagers*”¹⁵. Plus spécifiquement, on retrouve des coworkers (des personnes qui louent un poste de travail en open space), des salarié.e.s (de structures qui louent des espaces privatifs), des artisans (qui louent des ateliers partagés ou privatifs, mutualisent des machines), des makers (qui veulent produire eux-mêmes, grâce aux machines mise à disposition dans les fablabs), des partenaires et client.e.s de travailleurs installés, des client.e.s de commerces et d’événements, ateliers ou cours, des services publics (certains tiers-lieux sont publics et proposent donc des services publics, des élu.e.s peuvent faire des permanences...), des structures qui louent des salles de réunion ou d’événementiel, des bénéficiaires (de formation, de service public, d’associations hébergées dans des tiers-lieux), des habitant.e.s (certains tiers-lieux proposent des AMAP, un compost, des commerces), des visiteurs lors de portes ouvertes ou sur demande, des bénévoles sur des projets ou événements. Ces individus font partie de la communauté dès lors qu’ils ont une présence régulière qui pousse à l’investissement dans le lieu, un lieu qui devient commun. Les

¹³ Jouas, E. (2016). *Le travail dans les espaces coopératifs : retours d’expérience*.

¹⁴ Burret, A. (2017). *Etude de la configuration en Tiers-Lieu: la repolitisation par le service*.

¹⁵ Ibid

expressions de brassage social et de rencontres qui ne se feraient pas ailleurs prennent tout leur sens, et c'est à ce moment-là qu'on peut lier la communauté qui habite le tiers-lieu à son impact.

3. L'utilité sociale, l'impact social

Diane Rodet reprend Jean Gadrey, qui définit l'utilité sociale comme *“l'activité d'un organisme d'économie sociale et solidaire qui a pour résultat et objectif «de contribuer: à la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits, à la solidarité (nationale, internationale ou locale) et à la sociabilité, à l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (dont font partie l'éducation, la santé, la culture, l'environnement et la démocratie)”*¹⁶. Selon l'AVISE, l'utilité sociale recouvre plusieurs dimensions : territoriale (ancrage, animation, proximité), politique et sociétale (intérêt général, citoyenneté active, démocratie participative, éducation, capacités et capabilités, innovation), sociale (lien social, insertion, égalité d'accès, diversité mixité), économique (emploi, activité, coûts épargnés à la société) et écologique (protection, promotion et éducation à l'environnement)¹⁷. Si l'on se réfère à ces deux définitions, l'ambition affichée de la majorité des tiers-lieux est de contribuer à l'utilité sociale.

Dans un rapport de la CSESS, l'impact social est défini comme *“l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général. Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est issu de la capacité de l'organisation (ou d'un groupe d'organisations) à anticiper des besoins pas ou mal satisfaits et à y répondre, via ses missions de prévention, réparation ou compensation. Il se traduit en termes de bien-être individuel, de comportements, de capabilités, de pratiques sectorielles, d'innovations sociales ou de décisions publiques”*¹⁸. Dans ce même rapport, la CSESS avoue la difficulté de mesurer l'impact social car cela implique de poser des jugements de valeurs, et de mesurer des effets qualitatifs et subjectifs. C'est l'enjeu auquel les tiers-lieux, qui désirent un impact social et commencent à essayer de le mesurer, font face. Le récent Rapport 1000 lieux (2018) s'attache à décortiquer l'impact des tiers-lieux. En voyant le phénomène prendre de l'ampleur jusqu'à sa reconnaissance par l'Etat, les rédacteurs ont souhaité analyser précisément ses impacts, car ces nouveaux lieux ne sauraient être une réponse complète à la fracture territoriale, numérique

¹⁶ Rodet, D. (2008). *Les définitions de la notion d'utilité sociale*

¹⁷ https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20180108/avise_201712_mde_impact_social_web.pdf

¹⁸ CSESS (2011). *La mesure de l'impact social. Après le temps des discours, voici venu le temps de l'action*

et sociale. La recherche a conduit à sélectionner quatre thématiques sur lesquelles les tiers-lieux ont des impacts, qu'ils soient faibles ou développés, très qualitatifs ou quantitatifs : la transformation des territoires, l'évolution du rapport au travail, la création de communs et la transition écologique. Le but du rapport est de démontrer les effets des tiers-lieux et d'isoler les conditions de ces impacts pour déterminer les leviers à actionner, afin d'éviter des "coquilles vides", c'est-à-dire des espaces qui accaparent la dénomination de tiers-lieu sans en avoir les impacts.

III. Méthodologie

La difficulté de construire une méthode d'enquête adaptée tient ici aux nombreuses versions possibles de tiers-lieux, à la multiplicité des réalités qu'ils recouvrent selon leur territoire d'implantation, leurs objectifs et les individus qui gravitent autour. Afin d'essayer d'être le plus représentatif possible de cette diversité, plusieurs lieux ont été choisis pour l'enquête, avec des usages, des utilisateurs, des modes de gouvernance et des territoires différents. La liste de ces structures et de leurs caractéristiques est disponible en annexe. Par manque de temps et dans un contexte de crise sanitaire, la méthode d'enquête s'est tournée vers des entretiens qualitatifs par téléphone, avec des coordinateurs et coordinatrices de tiers-lieux. Ce travail de recherche aurait nécessité l'envoi d'un questionnaire aux individus composant les communautés des lieux interrogés, afin de renforcer la dernière partie du mémoire concernant les impacts de l'appartenance à une communauté sur les individus qui la compose. Ces entretiens sont directifs car ils ont été menés à l'aide d'une grille de questions en annexe également, toutefois, on pourrait dire qu'ils tendent vers du semi-directif car leur conduite s'est déroulée de manière plutôt libre et au gré des pensées des interviewé.e.s. Parmi les onze organisations interrogées, une des structures ne rentrait finalement pas dans le cadre du tiers-lieu tel qu'il est entendu dans ce mémoire. Dix des onze entretiens seront donc pris en compte dans ce document.

La méthode a donc été la suivante : au fil du temps passé chez ETIC et de lectures, plusieurs caractéristiques imputables aux communautés dans les tiers-lieux se sont dessinées. Ces caractéristiques étaient, d'un point de vue personnel et intuitif, forcément vectrices d'impacts sociaux. Mais on ne construit pas un mémoire uniquement sur la base d'intuitions, et c'est là que les entretiens entrent dans le raisonnement, en venant réfuter, confirmer ou changer le point de vue sur les liens supposés entre les rôles de la communauté et les impacts, dans une démarche itérative. Le plan est de ce fait constitué en hypothèses mises à l'épreuve du terrain. Il est important de garder à l'esprit que la diversité et la quantité de l'échantillon de lieux

interviewés n'est pas complètement représentative et ne saurait relater la vérité de tous les tiers-lieux.

Partie I. Le rôle des dynamiques internes au tiers-lieu structurant sa communauté dans la création d'impact

Cette partie a vocation à analyser dans quelle mesure la constitution d'une communauté d'utilisateurs au sein d'un tiers-lieu engrange des dynamiques vectrices d'impacts sociaux. Trois phénomènes sont analysés pour faire le lien entre la structuration de la communauté et les impacts sociaux des tiers-lieux : la construction d'une gouvernance commune, le choix des différents usages et les logiques collaboratives.

I. La gouvernance comme outil de co-construction de commun

La gouvernance dans les tiers-lieux relève de la mise en place d'un cadre dans un projet collectif. Plusieurs modèles de gestion sont possibles, mais ils font tous face à l'enjeu de l'implication des utilisateurs dans la communauté, dans la vie du lieu. Une gouvernance adaptée à la communauté évolue en même temps qu'elle.

1. La formalisation d'un projet collectif

Au départ des tiers-lieux, il y a souvent un collectif d'acteurs dans une volonté de partage d'un lieu. Cela peut provenir d'un réel désir de construire du commun, de monter un projet en particulier, mais aussi d'une mutualisation de locaux qui s'impose faute de moyens. Pour huit des dix entretiens réalisés, il y avait un groupe d'individus et/ou d'organisations préexistant à l'installation dans un tiers-lieu. Ces collectifs sont plus ou moins formels. Pour la majorité des structures interviewées, l'installation dans un lieu commun était le fait de plusieurs organisations désirant partager un lieu. Les objectifs étaient de mutualiser un espace assez grand pour pouvoir s'exprimer, et surtout de pouvoir collaborer, monter des projets ensemble, bénéficier de l'expérience des uns et des autres, faire et évoluer ensemble. Un autre cas d'entretien était à la base un EPN (établissement public numérique), qui a déménagé dans un endroit plus grand pour pouvoir élargir les activités proposées à la population. Pour une des interviews, un groupe d'amis a racheté une ancienne maison de retraite inoccupée pour s'y installer en habitat partagé. Ils avaient des vellétés d'étendre ce projet à plusieurs activités même si rien était formalisé au début. Pour les deux structures sans communautés préalable, le projet s'est implanté d'abord et les porteurs ont ensuite lancé des appels à candidatures pour investir les différents espaces. Ces situations diverses ont toutes mené à la définition d'une gouvernance du lieu, qui ne peut-être que partagée, même si ce partage est faible.

La gouvernance définit la gestion du lieu et le rôle de chacun dans ce processus : quelles sont les objectifs du lieu ? Les orientations stratégiques ? Les usages physiques et programmés ? Les moyens à allouer aux décisions prises ? Qui prend les décisions et sur quels sujets ? Ces questionnements jalonnent la formalisation d'un projet commun. Comme l'évoque une des personnes interrogées, *“on arrive dans un lieu où on a à la fois des gens qui viennent du squat et à la fois des gens du milieu de l'entreprise. Ceux qui viennent du squat veulent dormir là-bas, les autres sont là en mode c'est un lieu de travail... pleins de gens ont des volontés individuelles et on essaye de placer ça dans un collectif”*. Le site collaboratif Movilab soutient que les tiers-lieux ont une approche intelligente de la gouvernance, car en plus d'un rapport transactionnel - le fait de payer pour occuper un espace et bénéficier de service - il y a également un rapport transformationnel dans la place que les différents usagers occupent dans la gouvernance. Participer à la gouvernance d'un lieu, c'est s'y investir et lui donner une trajectoire qui, dans la mesure du possible, collera au mieux aux besoins des bénéficiaires. On retrouve ici la dynamique du faire ensemble, du gérer ensemble. Les individus sont identifiés en tant que membre du tiers-lieu et c'est ce qui permet de faire communauté. Cette communauté émerge justement par le biais de la formalisation d'un projet collectif, lorsque les intérêts des membres convergent vers un intérêt commun. Cet intérêt commun est donc le tiers-lieu et sa vie quotidienne, et la gouvernance est un outil de sa co-construction.

2. Des modèles différents, des enjeux similaires

L'institution d'une gouvernance s'inscrit dans un cadre juridique. Selon une enquête réalisée en Nouvelle-Aquitaine par la Coopérative des Tiers-lieux, 57% des tiers-lieu sont administrés par une association, 12% par une coopérative, 12% par une collectivité locale et 20% sont privés¹⁹. Le rapport de la Mission Coworking²⁰ statue que la forme associative, la plus courante, est adaptée à des projets de tiers-lieux car souvent révélatrice d'une mentalité engagée (forme juridique ESS), et propice au développement d'une gouvernance inclusive (selon les principes associatifs, la gouvernance doit être démocratique). C'est également un cadre approprié à la formation d'une communauté. Néanmoins le rapport souligne une inclusion difficile des acteurs publics et potentiels partenaires économiques dans un modèle associatif. Les financements d'une collectivité à une association peuvent être soumis à conditions, et les interactions entre acteurs économiques et associations se cantonnent à des partenariats

¹⁹ Coopérative des Tiers-lieux (2018). *Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités, comment faciliter le développement des tiers-lieux dans vos territoires ?*

²⁰ Mission Coworking (2018). *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*

(mécénat, sponsoring...) mais ne vont pas jusqu'à l'investissement. Le modèle coopératif, étoile montante dans la gouvernance des tiers-lieux, permettrait d'aplanir ces difficultés en incluant plusieurs collèges de parties prenantes (salarié.e.s, usagers, collectivités, partenaires financiers...) dans la gouvernance. Cette forme est effectivement appropriée puisque les parties prenantes s'agrègent pour un intérêt commun, et chacun a un pouvoir de décision car une personne équivaut à une voix ; ce n'est donc pas le montant apporté par les sociétaires qui prime. De plus, la lucrativité limitée sous-tendue par la coopérative induit le réinvestissement des bénéfices dans l'activité du tiers-lieu. Une autre configuration observée est la gestion par une entité privée, qui commercialise des espaces de travail et des commerces dans un tiers-lieu. La gouvernance dépend alors de l'organisation interne de la société privée, et d'instances de discussions des décisions mises en place pour échanger avec les structures locataires. Enfin, certains lieux qu'on peut qualifier de tiers-lieux sont administrés par des entités publiques, notamment les EPN (établissement publics numériques) et les PIMMS (point d'information et de médiation multi-services).

Le rapport de la Mission Coworking met aussi en exergue l'enjeu d'un modèle économique souvent fragile auquel sont confrontés les tiers-lieux, surtout lorsqu'ils s'installent en zone rurale et que la communauté met du temps à se développer. La diversification des sources de revenus pour aboutir à une pérennisation est une solution pour pérenniser les projets, mais le rapport préconise également l'hybridation des modes de gouvernance, avec une emphase sur les SCIC pour faire entrer au capital des partenaires publics et privés. Cette préconisation pose la question du détournement des tiers-lieux au profit de logiques économiques ou de récupération politique. Toutefois, on peut penser qu'un tiers-lieu aura une portée territoriale plus complète s'il est mûri en collaboration avec l'écosystème économique et public local. Le rapport conclut sur la garantie d'autonomie qui doit être faite aux porteurs de projets dans une gouvernance partagée, afin de ne pas entraver les dynamiques de la communauté dans son lieu de vie.

Parmi les entretiens, le cas d'une des structures correspond aux problématiques évoquées dans le rapport de la Mission Coworking, qui projettent de passer d'un modèle associatif à une SCIC, afin de se fondre au mieux dans son territoire. Les trois autres organisations associatives semblent satisfaites de leur forme actuelle, où la hiérarchie est plutôt horizontale et où les décisions sont segmentées par groupe de travail (pilotage, budget, communication...). L'entrée au conseil d'administration ou dans un groupe de travail se fait sur la base du volontariat (sauf pour un lieu qui impose l'entrée au CA d'une structure si elle exploite un espace), mais est directement corrélée au niveau d'implication des individus dans le lieu. Participer à la

gouvernance, c'est participer à la vie du lieu. Quatre des entretiens portent sur une gestion privée, où la gestion est opérée par l'entreprise qui organise des comités ponctuels avec ses résident.e.s pour faire remonter leurs retours. Ce mode de fonctionnement est beaucoup moins impliquant car il n'y a pas de cadre, les locataires peuvent ne pas y participer. Les niveaux d'implication sont difficiles à coordonner, entre les locataires qui voudraient plus co-construction et ceux qui en voudraient moins. De plus, ces lieux sont soumis à un turn-over des résident.e.s. Cette situation semble être un obstacle au développement d'un projet commun qui serait le tiers-lieu, et donc d'une communauté. Enfin, un des entretiens concerne une société anonyme publique locale, dont le mode de gouvernance est basé sur des réunions régulières avec le conseil d'administration composé d'élu.es, afin de déterminer les décisions stratégiques, qui sont ensuite appliquée par les salarié.e.s. Ces derniers prennent les décisions quotidiennes sans "autorisation". Pourtant, cette gouvernance non partagée n'a pas entravé la naissance d'un sentiment communautaire.

Un enjeu commun à tous ces modèles est l'implication des utilisateurs dans le lieu, et si la gouvernance est un outil puissant pour déclencher la participation, elle n'est pas la réponse à tout.

3. Un processus en mouvement

La gouvernance dans les tiers-lieux n'est pas figée. La posture d'ouverture affichée encourage à des remises en question de la pertinence du modèle et de la satisfaction des parties prenantes, au gré des arrivées et départs dans la communauté et des transformations territoriales et sociétales. C'est pour cette raison que le rapport Mission Coworking avertit sur la préservation de l'autonomie des porteurs de projets dans la définition des trajectoires du lieu, car celui-ci doit s'adapter en permanence aux besoins des utilisateurs.

Ce processus est complexe, il est difficile de définir une organisation qui s'adapte aux aspirations de tout le monde. Une définition qui ne convient pas peut être rédhitoire et provoquer le départ de certaines parties prenantes du projet. Dans le cas d'un des entretiens, un groupe de trois structures s'est installé dans un espace partagé, déserté un an plus tard par deux des organisations par mécontentement de la gestion du lieu. La co-construction s'était révélée être semée d'embûches et on ne pouvait pas dire qu'une cohésion communautaire s'était installée. Une autre structure, de gestion privée, fait état de la difficulté d'imposer un modèle de gouvernance ou un changement en cours de projet. L'entreprise commercialise des espaces au sein d'un lieu partagé depuis quelques années, et reconnaît aujourd'hui la pertinence d'un véhicule rassemblant les résident.e.s. Mais cette volonté se heurte aux taux d'implication

différents des organisations et individus présents: certains aimeraient s'investir d'avantage, d'autres n'ont pas le temps ou l'envie. La responsable interviewée admet "qu'imposer" la participation dès le début aurait probablement facilité les choses, et aurait même pu être un argument attirant de futurs membres, en proposant un lieu adapté aux besoins et que chacun pourrait s'approprier. La structure a mis en place un comité où l'avis de tous ses locataires est sollicité, un outil qu'ils doivent s'approprier pour influencer sur le lieu. Mais les disparités d'implication, d'autant plus que les preneurs sont de tailles différentes, paraissent empêcher une réelle dynamique communautaire. Une association gérant un tiers-lieu a également expliqué dans un entretien que la co-construction avait été, et est toujours, mouvementée. Le coordinateur décrit quatre phases : la première, le 'tout collectif', à l'arrivée dans le lieu, qui échoue car il n'y a pas de salarié.e pour la gestion administrative et que les autres organisations n'ont pas le temps de s'y atteler. Le passage à la phase 2 avait pour but de casser les barrières: une réunion par mois était programmée, et tout le monde pouvait faire ce qu'il voulait. Ce système n'a pas fonctionné non plus, car en l'absence de répartition, certaines tâches (ménage, poubelle...) n'étaient assumées par personne. La phase actuelle, la troisième, a désigné une des structures comme gestionnaire officielle sur les parties stratégiques (finance, juridique, normes ERP...). Les autres sujets (aménagement, programmation...) sont complètement collectifs. Ce mode, qui paraît idéal sur le papier, comporte aussi des difficultés quotidiennes lorsque les intérêts divergent. Dans ce cas-là, l'animation prend le relais, comme nous l'explique le coordinateur : *"[la gouvernance] c'est procédural, administratif, mais c'est de l'humain. Beaucoup de bières bues, de café, de discussions informelles qui font que les décisions ne sont pas prises à la légère, il y a toujours un dialogue. S'il y a des décisions difficiles à prendre et qu'il n'y a pas de réunions prévues rapidement, je fais le tour du lieu et je parle à tout le monde en café clope pour récolter les avis "*. La phase 4 serait la transformation de la gouvernance du lieu en SCIC, pour intégrer au maximum les organisations résident.e.s, mais aussi l'EPCI du territoire d'implantation. Dans une autre interview, un coordinateur décrit également la transformation de la gouvernance, opérant une transition entre une gouvernance pyramidale avec une association qui hébergeait les autres, à la création d'un collectif rassemblant tous les acteurs. Le coordinateur explique que *"la communauté s'est éclatée en plusieurs communautés, qui se sont rassemblées pour monter un collectif"*.

On peut donc dire qu'une gouvernance adaptée aide à faire communauté et vice versa. La gouvernance a un impact sur l'organisation du lieu et sur l'implication des parties prenantes. Le processus sert de base aux choix des usages directions qui répondront aux besoins des

utilisateurs et favoriseront leur collaboration. La gouvernance impacte la communauté d'utilisateurs, mais ce sont eux qui la dessinent. En se structurant et en définissant sa gouvernance, la communauté impacte la trajectoire du tiers-lieu et donc la portée des impacts sociaux que pourraient avoir un tiers-lieu. Dans les deux derniers entretiens cités, la structure aux 4 phases et l'association dont la communauté s'est 'éclatée' pour se reformer, les organisations ont toutes deux des liens forts avec l'ESS et leur quartier. Dans le cadre des deux premières structures citées, de gestion privée, les liens avec le territoire sont moins importants, ce que l'on peut lier à un manque de représentation des locataires par un véhicule plus large, qui serait porte-parole de la communauté vers l'extérieur.

La gouvernance permet également de décider des usages et activités du lieu, et donc des utilisateurs, dont l'hybridation est une des caractéristiques des tiers-lieux.

II. L'hybridation d'usages pour accueillir la diversité des pratiques

Les tiers-lieux sont équipés de services et d'outils qui répondent aux besoins de leurs usagers. Les espaces collectifs y sont très importants, car ce sont les endroits où les gens se croisent et apprennent à se connaître. On constate aussi l'importance de laisser des espaces libres que les utilisateurs pourront s'approprier, afin que le lieu soit en cohérence avec les évolutions de la communauté. Néanmoins, la multiplication des usages pose parfois des problèmes de cohérence et de compatibilité.

1. Un lieu équipé au service d'utilisateurs variés

Dans le préambule, nous abordons le glissement de la définition des tiers-lieux vers des lieux de travail. Dans la majorité des cas, les tiers-lieux sont aménagés et équipés pour accueillir des travailleurs : accès internet, mobilier de bureau, salles de réunion, service courrier, domiciliation... Pour un fablab, les machines et outils font partie de la proposition de valeur du tiers-lieu. Les outils numériques sont de mise : vidéoprojecteurs, reprographie, outils de visio-conférence, intranet... Mais aussi des services tels que l'animation, l'accueil et l'intégration de nouveaux membres. Ces services et outils sont mutualisés entre les différents utilisateurs, permettant de faire des économies. Une des personnes interviewées met en avant cette proposition d'espaces tout équipés, qui allège la charge mentale des structures locataires pour qu'elles puissent se concentrer sur leur activité propre. L'aménagement du lieu est très important, il faut que l'espace soit accueillant, agréable, et dans une certaine mesure, modulable. Un haut niveau de service générerait une plus grande implication de la part de la

communauté (Rapport Mission Coworking, 2018). La taille, l'ambiance et l'équipement est au service de la communauté et doit s'adapter à ses besoins : espaces ouverts, fermés, conviviaux, privés, calmes, communs.

Car une des caractéristiques des tiers-lieu, du moins au sens entendu dans ce mémoire, est l'hybridation de plusieurs usages. Sur les dix entretiens combinés, on retrouve 16 usages différents. Certains sont plus courants que d'autres : 8/10 structures proposent des espaces privatifs et du coworking, 6/10 des salles de réunion et une cuisine partagée, tandis que seulement une structure propose un skatepark. Le nombre d'usages hybridés est de minimum 4 et maximum 9, pour une moyenne d'environ 6 usages. La liste des usages est disponible en annexes. Outre ces usages physiques, les espaces peuvent accueillir différents types d'activités : tous les tiers-lieux interrogés louent des espaces de travail privatifs ou en coworking et proposent des espaces pour de l'événementiel, 7/10 accueillent ou organisent des formations et ateliers, 5/10 ont une programmation culturelle (concerts, expositions, théâtre...), 2/10 ont proposé un marché (ponctuellement ou juste pour Noël).

Cette diversité d'usages concentrés au même endroit laisse supposer un brassage de publics différents, qui ne se rencontreraient pas autrement : les locataires et travailleurs en coworking, leurs client.e.s, partenaires et/ou bénéficiaires, les adhérent.e.s dans le cas de modèles associatifs, les client.e.s des commerces, les gens qui habitent sur le lieu (pour deux structures, une en habitat partagé, l'autre en hébergement de personnes en grande précarité), les voisin.e.s et habitant.e.s du quartier/village, des salarié.e.s et bénévoles d'associations et entreprises lors de partenariats ou location, des utilisateurs d'un service, le grand public lors d'événements ouverts à tou.tes, des touristes, des visiteurs, des élu.es, des travailleurs publics, des consommateurs de services. Un des lieux interrogés comporte un fablab et travaille avec des TPE-PME, des artisans, des artistes, des commerçants, des particuliers et des laboratoires de recherche. Ces espaces voient passer des gens de tous âges, professions et milieux sociaux, même si cela varie fortement selon la visée du lieu, ses usages physiques et programmés. Les liens ne sont pas forcément évidents ni naturels et leur création dépend aussi largement d'une animation qui pousse les gens à échanger. Néanmoins, l'accueil d'un public aussi varié offre un cadre à des proximités temporaires, et l'opportunité d'avoir des interlocuteurs que l'on n'aurait sûrement jamais croisé en d'autres circonstances. Des communautés d'utilisateurs se forment, comme l'explique le coordinateur d'un lieu qui héberge plusieurs structures, dont un skatepark, une plage artificielle, une association sportive et de l'événementiel il y a *“les assos résidentes et leurs usagers : skaters, plagistes, sportifs, cultureux qui vont voir des concerts. [...] Le cœur du projet c'est justement le croisement de pratiques et de publics dans une espèce*

de méta-communauté, qu'il puisse y avoir un rapprochement pour que ça compose son tout. L'idéal serait quelqu'un qui utilise toutes les possibilités du lieu". Cette volonté de faire participer l'utilisateur au maximum d'activités possible est appuyée par le responsable d'un autre site : "l'objectif c'est que les gens ne viennent plus pour tel événement, mais qu'ils viennent sans regarder la programmation parce qu'ils savent que ça va être cool. Le visiteur passif est placé dans une dynamique active, par la scénographie, etc... Le but c'est d'être comme un petit village : tu vas acheter du pain, croiser le maroquinier, voir du théâtre".

Dans tous les cas, il y a un noyau dur de résident.e.s et utilisateurs réguliers, et des personnes qui gravitent autour, une communauté. Au sein de ce noyau dur, les résident.e.s sont en contact fréquent les un.e.s avec les autres, et cette confrontation permet la remise en cause de certaines pratiques, la création d'un réseau et bien souvent des synergies, des collaborations. Dans le cas de la cohabitation de services publics et privés, le rapport 1000 Lieux (2018) fait état d'un effet d'immersion entraînant une acculturation qui transforme les pratiques professionnelles.

2. La liberté de l'appropriation

La possibilité de s'approprier les lieux et de co-construire les usages pour qu'ils collent toujours aux besoins tient à la non-fixité des utilisations. Les usages ne sont pas figés, ils peuvent évoluer pour s'adapter, même tout au long de la journée. Les espaces sont ouverts, les meubles peuvent se déplacer facilement, une même pièce peut servir à une réunion le matin, un déjeuner informel le midi et une formation l'après-midi et un cours de yoga en début de soirée. Comme le RGCS l'expose, *"les lieux, espaces, personnes et objets d'attachement (affectif) doivent être réassemblés en permanence"*²¹.

A l'inverse, des pièces mal agencées, des aménagements contraignants, des meubles lourds sont autant de freins à l'adaptation du lieu à plusieurs fonctions et donc à l'expression de la créativité. A titre d'exemple, le Rapport 1000 Lieux relate le cas d'une médiathèque dont les meubles sont fixés au sol, rendant l'organisation d'événements culturels difficile car l'espace ne peut se moduler. De plus, *"du fait de la rigidité des espaces, le fablab est confiné dans une dizaine de m², sans fenêtre, il manque de visibilité depuis la médiathèque. Cela limite son accessibilité pour le public et l'éloigne de l'espace multimédia dont les missions sont pourtant proches. Cette situation limite les développements du fablab et en fait un lieu "toléré" plus qu'encouragé"*²². Un espace difficilement modulable cantonne les pièces à leur fonction

²¹ Research Group Collaborative Spaces (2016). *Les communautés collaboratives dans la cité: De politiques pour à des politiques par les tiers-lieux?*

²² Le Lab Ouishare x Chronos (2018). *Mille lieux, objectiver l'impact des tiers-lieux sur les territoires*

originelle et ne laisse pas la place à l'évolution des besoins. Or il y a toujours des usages imprévus, et les besoins sont en constante évolution, surtout lorsque la composition de la communauté change. Des espaces modulables et un encouragement à la co-construction sont censés fournir un cadre dédié à l'épanouissement de la communauté. Une interviewée nous explique par exemple qu'au sein de son lieu il y a un espace libre pour lequel les résident.e.s peuvent proposer des idées. Une autre structure, dont nous parlions plus tôt dans la gouvernance, co-construit la programmation de son lieu avec les organisations qu'elle héberge, sur un grand espace intérieur et un grand espace extérieur, tous deux modulables. Une autre personne explique qu'elle veut "*garder des espaces polyvalents qui pourront servir à accueillir une formation autant qu'une répétition de danse*", discours confirmé par une autre responsable sur la programmation des activités de son lieu : "*On ne fait pas de thème parce que les gens qui ne rentrent pas dans le thème vont pas venir. Moi je veux que ce soit ouvert et que chacun sente la possibilité et le droit de proposer un projet*". A l'inverse, la fixité peut freiner le développement ou la recomposition de la communauté d'un lieu.

3. L'importance des espaces communs

Les espaces communs comme les cuisines partagées, les agoras ou même les halls d'entrée et les couloirs sont les lieux où tous les usagers se croisent et où il n'y a pas de "règles", sauf celles de bienséance. Ces sont les endroits propices aux rencontres formelles mais surtout informelles. C'est là où les gens se rencontrent et se voient régulièrement, où une discussion peut être entamée, prémices de futures collaborations voire de liens plus forts et que la notion de commun prend tout son sens. En bref, ces espaces favorisent les mécanismes de socialisation et la valeur qui en résulte est immatérielle, "*savoir-faire, bons plans, échanges de bonnes pratiques, interconnaissances des compétences professionnelles et des réseaux, écritures collaboratives sur toutes sortes de projet...*"²³, comme le souligne Emmanuelle Jouas. Un responsable de lieu interviewé confirme ce besoin de temps informels pour le fondement d'une communauté : "*ça c'est mon travail de développer un sentiment de communauté, notamment avec des temps informels comme des barbecues dans le jardin partagé ou des petits déjeuners. C'est en ayant ce genre de temps régulièrement que les gens se lient, sur les temps informels, à l'heure du déjeuner où il y a pas mal de débats. Après si t'es dans une entreprise, tu fais ça avec tes collègues*". Ce dernier point est particulièrement intéressant, car il y a justement

²³ Jouas, E. (2016). *Le travail dans les espaces coopératifs : retours d'expérience*

plusieurs entreprises, organisations, travailleurs indépendants et autres usagers qui arpentent les tiers-lieux, d'où un élargissement des possibilités de socialisation.

Plusieurs des lieux de l'enquête ont un espace de restauration : boulangerie, restaurant, traiteur, qui fait l'interface avec le public. Ce lieu n'est pas commun à proprement parler puisqu'il est exploité par une entreprise de bouche, mais les dynamiques de socialisation y sont similaires. Les client.e.s affluent, les résident.e.s vont y manger. Une gestionnaire de site fait part de la place spéciale qu'occupait la traiteur dans le lieu, "*C'est vachement pratique que quelqu'un fasse de la nourriture sur le lieu, c'est un vecteur de lien social*". C'est cette activité qui attire les visiteurs, client.e.s et habitant.e.s du quartier. Les commerces font d'ailleurs souvent partie du modèle économique des tiers-lieux, et assurent une visibilité.

4. Gérer la compatibilité des usages et des usagers

Les usages et les usagers sont parfois difficiles à faire cohabiter. Ces problématiques sont pensées à l'avance, comme par exemple des lieux accueillant des activités artisanales qui génèrent de la poussière, des nuisances sonores, impliquent l'utilisation de machines dangereuses pour des novices, ces activités peuvent être cantonnées à un seul endroit du lieu, un seul étage par exemple. Même si certaines configurations sont évidentes, d'autres ne le sont pas et il y aura toujours des imprévus. Lors des entretiens, un responsable me fait part de plaintes de certain.e.s résident.e.s concernant les odeurs émanant de la boulangerie se situant au rez-de-chaussée (provenant de tarte aux poireaux, plus précisément). Ce même lieu comporte une crèche, et lorsque les parents viennent chercher leurs enfants en fin de journée, les nuisances sonores atteignent les bureaux au premier et jusqu'au deuxième étage. Ces faits posent la question de la hiérarchie des usages, dont nous n'aurons pas le temps de parler ici. Une autre responsable de site explique que les représentations de la troupe de théâtre qu'ils accueilleraient en résidence ont occasionné des nuisances pour les voisin.e.s, qui se sont plaint. Globalement, l'organisation d'événements festifs, surtout en soirée, pose souvent des problèmes avec le voisinage.

La compatibilité des publics rentre aussi en ligne de compte. Le Rapport 1000 lieux le met en exergue : "*certains tiers-lieux revendiquent une volonté d'inclusion et d'accueil de tous les publics, même les plus fragiles. Au-delà des bonnes intentions, l'accueil et la confiance des publics éloignés est difficile à mettre en œuvre. Elle repose en premier lieu sur un engagement fort d'individus, qu'ils soient concierges, bénévoles, animateurs et parfois résidents*"²⁴. On

²⁴ Le Lab Ouishare x Chronos (2018). *Mille lieux, objectiver l'impact des tiers-lieux sur les territoires*

peut ajouter à cette réflexion celle de R. Suire exposée dans le préambule sur la proximité cognitive, selon laquelle des espaces de coworking ne seraient réellement vecteurs d'innovations que si ses membres se ressemblent et donc se comprennent. Une communauté de fait, de ressemblance, d'entre-soi. Malgré tout, les tiers-lieu prônent des valeurs, et c'est elles qui sont censées assurer la cohésion de la communauté, celles pour lesquelles les individus rallient la communauté. Les valeurs se veulent transcendantes de la proximité cognitive.

Le choix des usages d'un tiers-lieu est directement corrélé à ses impacts sociaux. Un lieu qui propose des espaces partagés pour des acteurs de l'ESS n'aura pas les mêmes objectifs ni la même portée qu'un EPN ou qu'un tiers-lieu culturel. La communauté définit les usages du lieu selon ses besoins, et les usages et services proposés ont un impact lorsqu'ils collent justement aux besoins et qu'ils permettent aux structures d'exercer leur activité, qui peut elle-même avoir un impact social. D'un autre côté, les usages définissent aussi les utilisateurs, et les lieux en évolution attireront de nouveaux usagers qui feront à leur tour bouger les espaces. L'impact social de la communauté tient ici à l'utilisation qu'elle fait de son lieu. En fonction de la nature des activités des résident.e.s, les espaces de travail peuvent avoir un impact plus axé économique ou plus axé social. La communauté est donc facteur d'impacts sociaux. Les espaces communs et une part laissée à l'imagination et à l'appropriation des utilisateurs, sont très importants dans le développement d'une communauté qui gère un lieu commun, car c'est là que le lien se crée, que des utilisateurs différents se rencontrent et coopèrent.

III. La collaboration comme essence des tiers-lieux

Une autre des caractéristiques des tiers-lieux est son inscription dans l'économie collaborative. La première collaboration se produit lorsque des organisations se rassemblent en collectif pour monter un projet commun, déterminer sa gouvernance et ses usages. Le quotidien dans un tiers-lieu est également censé favoriser les rencontres personnelles et professionnelles qui mèneront à des projets coopératifs, résultat d'un renouveau des pratiques de travail. La coopération, qui se veut le terreau de l'innovation grâce à la sérendipité, est largement facilitée par la dynamique d'animation formelle ou informelle que l'on retrouve dans ces lieux.

1. Les communautés collaboratives au cœur des nouveaux modes de travail

Le RGCS définit les communautés collaboratives comme *“des collectifs d'individus entrepreneurs et/ou de porteurs de projets innovants qui nouent des collaborations durables*

afin de partager des pratiques et/ou des émotions sur fond d'utopies communautaires"²⁵. Ces communautés se développent grâce aux outils numériques, mais également en mutualisant des lieux, supports de leur coopération.

Au sein de cette dynamique se trouve un aplatissement de la hiérarchie. Les individus travaillent sur des projets, d'égal à égal, et non pas sous les ordres d'une hiérarchie ultra verticale. C'est ce que soutient R. Besson, lorsqu'il dit que "*le travail se conçoit désormais en réseau, par une agrégation ponctuelle de compétences se formant et se reformant selon les projets. Des temps de travail collaboratifs sont ainsi imaginés [...]. Ils permettent de réduire les inhibitions liées à une structure hiérarchique de travail, les différences sociales, favorisant ainsi les rencontres informelles et les dynamiques d'innovation*"²⁶. Ce floutage des relations hiérarchiques est bénéfique à la naissance d'un sentiment communautaire, où les gens se sentent en confiance pour s'exprimer et sentent qu'ils peuvent être force de proposition et d'initiatives. Cela induit même une certaine familiarité. Ce phénomène est à coupler avec la montée de l'entrepreneuriat et du statut d'indépendant, où finalement, il n'y a déjà plus de hiérarchie²⁷. Les individus se réapproprient leur activité en faisant fi de la hiérarchie, et en proposant leurs services à d'autres organisations, particuliers ou indépendant.e.s avec qui ils collaborent pour répondre à leurs besoins, plutôt que de suivre des ordres pour proposer un simple produit final. La collaboration s'effectue également avec les bénéficiaires et les client.e.s. L'entrepreneuriat serait donc une émancipation du salariat, une prise d'autonomie sur sa vie professionnelle, qui, partagée par d'autres individus aux mêmes aspirations, aboutit à de la coopération plutôt qu'à de l'exécution. On en revient une nouvelle fois au faire ensemble. Les enquêté.e.s sont unanimes : tou.t.e.s confirment les dynamiques collaboratives à l'œuvre dans leur lieu, qu'elles soient minimales ou conséquentes. Les collaborations internes évoquées vont de l'échange de bonnes pratiques, d'informations ou de conseils, à l'union dans la réponse à des appels à projets, des achats communs, des projets professionnels communs, des consommations de services d'autres résident.e.s, l'organisation d'événements, des mutualisations de ressources humaines et matérielles, en passant par la gestion d'un compost ou la réception de paniers d'AMAP. Plusieurs responsables de sites avouent même qu'ils ne

²⁵ Research Group Collaborative Spaces (2016). *Les communautés collaboratives dans la cité: De politiques pour à des politiques par les tiers-lieux?*

²⁶ Besson, R. (2017). *Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines*.

²⁷ A l'échelle des tiers-lieux, cela se ressent lorsque des TPE-PME louent des espaces privatifs, parallèlement à un espace de coworking. Plusieurs structures de l'enquête font remonter la difficulté de créer un sentiment de communauté avec les entreprises, qui doivent déjà créer un sentiment de communauté en leur propre sein, alors que ce sentiment se développe beaucoup plus naturellement chez les coworkers.

sont pas au courant de toutes les collaborations, car il y en a beaucoup et qu'une partie est informelle.

2. L'animation au service de la coopération

Dans un ouvrage intitulé *La Coopération, nouvelles approches*²⁸, J-M. Cornu soutient qu'on ne peut pas (ou qu'en tout cas ce n'est pas souhaitable de) forcer les gens à coopérer. Peu de gens sont prêts à aller contre leur intérêt personnel pour privilégier l'intérêt collectif, alors pour faire converger les deux, il faut agir sur l'environnement. Au sein de l'environnement tiers-lieux, en plus de la gouvernance et de l'aménagement, l'animation est un point central dans la fluidification des relations entre les individus. Selon le rapport de la mission coworking, les missions de l'animateur sont multiples : *“Il s'assure que le cadre soit favorable à la collaboration ; Il veille au maintien de la confiance et de la bienveillance au sein de la communauté ; Il apporte des services, une valeur ajoutée à la communauté ; Il gère les outils, services et méthodes d'animation. Il active ainsi ce processus propre au tiers lieu qui permet la rencontre, l'échange et la collaboration entre des personnes venues de milieux très différents”*²⁹. Tous les tiers-lieux enquêtés ont une personne voire une équipe qui gère ces missions, qu'ils utilisent la notion d'animation ou pas. Ce sont les personnes que j'ai interviewées pour ma méthode d'enquête. Un coordinateur enquêté explique que dans son lieu, ils ont fait *“un gros travail de lien entre les acteurs. On avait des acteurs qui se connaissaient peu ou pas. Donc on s'est dit, après 1 an il faut qu'il y ait X collaborations entre les acteurs”*. Même constat pour une autre structure : *“Cette année par exemple, on avait constaté une espèce de méconnaissance entre les membres du collectif, du coup on a monté un programme de découverte des activités entre les usagers. Effectivement, ça permet d'avoir une meilleure connaissance des pratiques d'autrui, une meilleure vision globale et une meilleure gestion du projet collectif”*. Une responsable décrit la mauvaise ambiance dans le tiers-lieu à son arrivée, qui commence seulement à s'adoucir un an après son embauche, en partie grâce à sa présence. Une autre fait part de son rôle quasi indispensable dans la cohésion des usagers : *“les coworkers n'organisent rien. On lance des dynamiques et ils s'investissent après. Quand je suis arrivée, ils m'ont identifiée. On met beaucoup d'importance sur l'accueil, la présentation, l'organisation de temps informels. Les gens sont naturellement frileux et ils ont beaucoup de boulot donc il faut quelqu'un pour lancer la dynamique”*. L'impact de l'animation se traduit

²⁸ Cornu, J-M. (2004). *La coopération, nouvelles approches*

²⁹ Mission Coworking (2018). *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*,

aussi par la gestion et la transmission de l'information, comme l'explique une gestionnaire, *“avoir une personne qui centralise les données et transmet l'info, qui fait la communication du lieu, les activités présentes, les nuisances à venir, ça a eu un impact sur le bien-être des gens au boulot. J'ai tendance à voir l'action qu'un responsable de site peut avoir sur les lieux plus comme un catalyseur qu'autre chose. Il y a beaucoup de choses qui se passeraient de fait, mais comme on est là ça va plus vite”*. Une responsable de tiers-lieux de gestion privée considère son entreprise comme facilitatrice plutôt qu'animatrice, du fait d'une implication moins importante : *“on fait de la facilitation, on a pas d'événements à part des petits-déjeuners et des déjeuners. Faciliter c'est fluidifier les relations entre les usagers, les connaître les faire se connecter, les orienter les uns vers les autres quand on sent qu'ils ont des problématiques communes”*.

J-M. Cornu, toujours dans son travail sur la coopération, parle d'abaissement du seuil de passage à l'acte, c'est-à-dire qu'il faut déclencher l'implication des individus dans la communauté grâce à des outils, des incitations. L'outil le plus efficace semble être l'animation, indispensable à la vivacité de la communauté dans le tiers-lieu.

3. La sérendipité pour favoriser l'innovation

La collaboration à l'œuvre dans les tiers-lieux est également intéressante du fait des différentes personnes et leurs domaines d'activités qui s'y trouvent. Les compétences variées dont disposent les utilisateurs dans plusieurs disciplines peuvent être complémentaires et s'enrichir les unes des autres lorsqu'elles se confrontent. Cette sous-partie se connecte à la partie précédente sur l'hybridation des usages, qui favorise la rencontre entre des profils différents et provoque ainsi des effets de sérendipité. A cela s'ajoute l'inclusion croissante des citoyens et consommateurs dans la réponse à leurs propres besoins. Ce processus serait particulièrement utile *“A l'heure où nos administrations proposent un nombre croissant de services en ligne aux citoyens et aux entreprises, elles seraient avisées de se tourner vers ces espaces de créativité afin d'y élaborer, dans une démarche de co-création, les services innovants de demain”*³⁰. Les tiers-lieux sont le fruit de l'économie de la connaissance, des espaces où l'on mutualise des connaissances, informations et compétences, dans une posture d'ouverture et de partage. Et tout cela participerait à la création d'innovation, dans le sens où les pratiques s'améliorent constamment, d'autant plus lorsque les bénéficiaires d'un produit, d'un service ou d'une action joignent ce mécanisme de transformation. Au sein des fablabs par exemple, les particuliers ont

³⁰ Genoud, P., & Moeckli, A. (2010). *Les tiers-lieux, espaces d'émergence et de créativité*.

accès à des machines et peuvent acquérir une capacité de faire et de produire, grâce aux conseils de l'animateur ou de l'animatrice du lieu, propice à une innovation *bottom-up*. Cette dynamique s'auto-alimente, puisqu'en prônant l'ouverture et l'accueil, les tiers-lieux attirent des populations recherchant un cadre à leur envie de développer une activité, de répondre à un besoin, d'innover.

Les structures interrogées ne décrivent pas toutes des mécaniques innovantes, certaines parce que ce n'est pas leur but et qu'elles ne cherchent pas à mesurer ni même reconnaître l'innovation. Beaucoup hébergent des organisations qui se veulent innovantes, et n'imaginent pas forcément que leur réunion démultiplie les effets d'innovation. Néanmoins, on perçoit dans leur discours une innovation au sens d'amélioration des pratiques, même si cela paraît moins "tape à l'œil" que l'innovation devenue maître mot dans tous les projets aujourd'hui. Le responsable d'un lieu mutualisé sur les questions de transformation et innovation publique souligne que *"dans ces domaines-là, on a une tendance à un manque de ressources, une isolation des acteurs. On a des gens fragiles, qui démarrent, qui se reconvertissent, toutes sortes d'acteurs à toutes sortes de niveaux. Ces collaborations créent des rencontres, et le fait de partager c'est une bonne source en termes d'innovation et de capacité à aller voir les acteurs avec des nouvelles idées"*. Une autre responsable raconte une collaboration *"sérigraphie/maroquinier, je sais pas si c'était une innovation, mais ça me paraissait pas banal et l'idée a émergé parce qu'ils étaient hébergés à côté"*. Pour la coordinatrice d'un lieu implantée dans une ville rurale, le fait de proposer un restaurant bio, végétarien et en circuit court est en soi innovant, car il n'y a pas d'initiatives comme celle-ci à cet endroit. Pour un des gestionnaires, le fait de proposer un espace avec des services et de l'animation réduit la charge mentale des locataires, facilite leur travail et leur permet de se concentrer et d'être plus créatif, même s'il n'a aucun moyen de le prouver. La seule dynamique innovante clairement identifiée est celle d'un tiers-lieu abritant un fablab et travaillant avec des laboratoires de recherches.

4. Une logique marchande à l'œuvre, le risque de 'l'entre-soi'

Ces discours sur la redéfinition du rapport au travail, le développement d'un sentiment communautaire et des postures d'échange et de collaboration favorisant l'innovation, concourent à la formation d'un imaginaire sur les tiers-lieux. On croirait passer les portes d'un espace porteur d'utopies où l'altruisme et la mixité sociale règnent.

Cet imaginaire se voit réfuté, ou du moins recalibré par plusieurs auteurs. Les mécanismes de don contre don observés dans les processus collaboratifs et donc dans les tiers-lieux, ne seraient pas forcément liés à de l'altruisme ou de la solidarité selon R. Besson (2017), et sous-tendraient

au contraire une logique purement marchande. Le don contre don, les échanges et la confiance seraient la nouvelle manière de récolter des informations d'une manière plus subtile, base d'un capitalisme cognitif dans une économie de la connaissance. Dans la même veine, Emmanuelle Jouas (2016) reprend le philosophe Benoît Dubreuil qui fait la distinction entre altruisme et collaboration, en rappelant que poursuivre un intérêt individuel n'est pas forcément contraire à l'intérêt collectif. La dynamique collaborative au sein des tiers-lieu procède d'un échange gagnant-gagnant, où les utilisateurs qui échangent leurs connaissances en reçoivent également de leurs pairs, contribuant à la montée en compétence de tous. R. Suire (2013) voit dans les tiers-x un rassemblement rationnel d'acteurs. En reprenant Schumpeter, Suire argumente que la destruction créatrice est aujourd'hui le fait de groupe d'individus plus que d'individus seuls, car la concurrence accrue au sein d'une économie de la connaissance, du fait de la diminution du cycle de vie des produits au fil des découvertes, rend les tentatives d'innovation collaborative moins risquée que celles individuelles. Pour le chercheur, c'est la raison pour laquelle la *“proximité cognitive entre les communautés épistémiques fréquentant les espaces de coworking est une condition nécessaire de leur réussite. Nous savons qu'une distance trop importante à cause de pratiques, de savoirs, de représentations ou encore d'objectifs trop divergents met très souvent le collectif en échec”*³¹.

Cette théorie se légitime par une certaine homogénéité dans les espaces de coworking et les structures louant des espaces de types bureaux, ce qui ramène le tiers-lieu à sa fonction d'espace de travail, souligné par le responsable d'un lieu d'enquête : *“on est tous d'accord, les gens viennent tous avec les mêmes valeurs les mêmes idées. C'est vrai qu'on est dans un milieu où les gens sont pas mal favorisés même s'ils ont des idées. La vertu nécessite un minimum de confort pour s'épanouir. On a quand même un modèle économique à tenir, on propose pas des espaces de travail pour des gens qui galèrent.”*. Pourtant, cela crée une ambivalence avec la volonté de mixité sociale et d'ouverture souvent affichée par ces lieux, et l'entre-soi guette. Ce même responsable de lieu poursuit en prenant des exemples d'un lieu partagé temporairement pour expliquer cette ambivalence : *“l'enjeu des tiers-lieux c'est de brasser des publics, chose qu'a très bien réussi les Grands Voisins. Mais aujourd'hui ils ferment, chacun va rentrer chez soi”*, puis d'un autre lieu : *“il y a très peu d'interactions entre le foyer de réfugiés et le tiers-lieu, qui partagent une cour. L'animateur du lieu a essayé de faire des synergies entre les deux et ça a pas trop marché. Ils ont pas les mêmes aspirations, pas les mêmes revenus, pas les mêmes modes de vies. Ça joue beaucoup sur la possibilité de créer des synergies entre deux*

³¹ Suire, R. (2013). *Innovation, espaces de co-working et tiers-lieux: entre conformisme et créativité.*

mondes différents”. Ce constat de proximité entre communauté et entre-soi est partagé par une autre personne interviewée : *“on reste dans un endroit communautaire [...] il y a un entre-soi parfois difficile à briser et on y travaille au quotidien. C’est aussi un peu un danger, que ces lieux-là deviennent une nouvelle bulle avec la bulle chez toi, la bulle dans ta voiture... C’est aussi le danger que les gens trouvent un refuge ici et ne se confrontent plus au monde extérieur”*.

La coopération prônée par les tiers-lieux est belle et bien porteuse de synergies et d’innovation, dans le sens où des collaborations et des liens émergent, participant à l’horizontalisation des modes de travail, ce qui est en soi une innovation sociale. Des connexions entre des acteurs travaillant sur différentes thématiques et réunis dans une communauté, sont la base de la sérendipité censée mener à des découvertes, de l’innovation et des changements de pratiques que l’on peut considérer comme des impacts sociaux. Cette collaboration, si on peut lui prêter des qualités altruistes et généreuses, peut aussi s’interpréter sous un angle économique rationnel : des acteurs se regroupent en communauté car c’est la solution la plus logique face à une concurrence accrue. La place de l’animation est décisive dans la mise en relation des utilisateurs et leur intégration à la communauté d’usagers des résident.e.s, qui peuvent parfois être “frileux” ou déconnecté de leur lieu de travail. Malgré tout, l’animation reste parfois impuissante face au manque d’implication de certaines structures et la constitution d’un entre-soi, d’une ‘bulle’ faite de personnes qui se ressemblent. Cet entre-soi serait pour certains auteurs, paradoxalement le fondement de l’innovation. On peut argumenter qu’il n’y a pas qu’une seule manière de générer de l’innovation, et que le brassage social peut en être une, en créant de la sérendipité.

Dans leur organisation interne les tiers-lieux ont un impact social grâce à une gouvernance partagée qui définit l’utilisation collaborative du lieu. Cette manière de procéder est déjà en soi un impact sur les pratiques de travail. En addition, les tiers-lieux proposent des espaces équipés qui allègent la charge mentale de leurs résident.e.s pour qu’ils puissent se concentrer sur leurs impacts propres, et sont propices à la création d’un réseau et de rencontres. La coopération, qui repose sur les usages et la gouvernance, eux-mêmes reposant en partie sur l’animation, est bien plus susceptible d’émerger dans un lieu partagé du fait de la proximité. La communauté a été définie dans le préambule comme l’ensemble des utilisateurs réguliers d’un tiers-lieu, et leur réunion fait les impacts sociaux du tiers-lieu, car ils lui donnent ensemble ses spécificités, en

s'unissant sur des projets et en partageant des valeurs. Il y a un double effet, de la communauté sur le lieu et du lieu sur la communauté.

Pour être mis en valeur, les tiers-lieux doivent développer une communication cohérente en agrégeant les dynamiques et les personnes associées. Cette communication est parfois compliquée car la mesure des impacts sociaux des tiers-lieux et des enchevêtrements de la communauté dans ces impacts, est très difficile du fait de la multiplicité des acteurs et des dynamiques. Sans pouvoir le prouver, 6/10 structures sont convaincues des impacts sociaux de leur lieu. D'autres sont plus précautionneuses car elles n'arrivent pas à délimiter l'impact des structures hébergées de l'impact de leur réunion. Au terme de cette partie, il est tout de même possible d'affirmer que la communauté est facteur d'impact social dans les tiers-lieux, et que cela se manifeste dans la construction collective d'une gouvernance et d'usages, qui favoriseront la collaboration entre les membres.

Partie II. Les rapports externes de la communauté avec son environnement dans la création d'impacts

Dans cette partie sera analysé l'élargissement de la communauté à l'écosystème local. L'implantation des tiers-lieux tiendrait de la réponse à un besoin local, d'une inscription territoriale par le biais de liens avec les collectivités et le tissu économique local, (re)créant au passage du lien social. Ce processus est d'ailleurs facteur d'attractivité territoriale.

I. Une réponse locale à des besoins divers

Les tiers-lieux se forment souvent dans une optique de répondre à des besoins non couverts sur une zone, et sont ainsi le reflet de leur territoire. Certains s'implantent de manière opportuniste, sans connaître l'écosystème local au préalable, et dans ces conditions, les liens qu'ils sauront tisser les uns avec les autres seront décisifs dans l'intégration territoriale.

1. Des besoins locaux pas forcément identifiés

Les objectifs des tiers-lieux peuvent être variés, comme revitaliser une zone rurale ou un quartier délaissé, réguler la mobilité pendulaire³², fournir des espaces de travail adaptés pour retenir les jeunes et les classes créatives et ainsi favoriser l'innovation, créer de nouvelles activités, résorber la fracture numérique via des formations, rendre la technologie et la science accessible, redonner du pouvoir d'agir aux citoyens, créer ou sauvegarder la cohésion sociale, reconstruire des espaces productifs dans la ville, faire ensemble, vivre ensemble.

Ces besoins peuvent ne pas être identifiés précisément, mais l'on peut penser que potentiellement tous les territoires font face à ces problématiques auxquelles les tiers-lieux pourraient répondre. C'est ce qu'insinue la coordinatrice d'un lieu implanté dans une petite commune, *“Dans tous les petits villages il y a des dents creuses, et besoin de lien social. Les cafés ferment alors qu'ils étaient les points de vie. [...] Quand je dis que chaque village devrait avoir son tiers-lieu, je veux dire qu'on a tous besoin d'un lieu où on peut se retrouver, faire des choses ensemble, se détendre. Comme quand il y a eu une vague où tous les villages devaient avoir des bibliothèques, là c'est les tiers-lieux”*. Dans le cas de ce lieu, le besoin n'était pas clairement posé, mais le tiers-lieu est parti à la base d'un EPN qui fonctionnait bien et s'est développé en correspondance avec l'évolution des besoins. D'autres enquêtés expliquent que

³² La mobilité pendulaire désigne les trajets domicile-travail. Dans les métropoles et leur périphérie, ces déplacements sont facteurs d'engorgement des routes, de pollution et de stress pour les travailleurs.

leur tiers-lieu répondait plus à un besoin qu'à une demande, c'est-à-dire que le besoin n'avait pas été formalisé, mais que le lieu s'est rempli vite, car "*l'ESS, il y en a besoin partout*". Certaines démarches sont plus militantes que d'autres, comme cet espace qui œuvre pour "*l'accès au foncier, on milite pour qu'il y ait 1% du foncier de la ville qui soit dédié à la culture et au réemploi. Il y a deux enjeux : donner accès au foncier à des gens qui ont plein d'idées et qui sont en avance sur leur époque, et un besoin urbain où aujourd'hui tout est bétonné : comment créer de la culture commune dans une ville où il y a un fort mélange des cultures avec des quartiers pavillonnaires classes moyennes et bourgeoises, puis des grosses barres avec HLM, comment créer un espace qui rassemble tout ce monde-là autour de chose tierces (artisanat, concert). Sinon à part à Leclerc t'as pas de brassage.*", tandis que d'autres lieux sont le résultat de la réponse d'acteurs à leurs propres besoins en locaux d'activités, qui choisissent la mutualisation. Au sein de ces locaux, ce sont les entreprises et associations hébergées qui répondent aux besoins sociaux de la population locale.

La question du maillage territorial se pose, car il serait souhaitable que les tiers-lieux se développent dans les zones les plus isolées. Dans de nombreux territoires, la volonté d'accueillir ce type d'initiatives se fait ressentir, et l'on cherche à essaimer des modèles qui ont fait leurs preuves. Mais les tiers-lieux sont le reflet de leur territoire et l'essaimage est envisageable que s'il ne mène pas à une standardisation dénaturante.

2. Le tiers-lieu est le fruit de son territoire

L'essaimage pose donc problème lorsqu'on veut appliquer des formules toutes faites. Dans une interview menée par Ouishare, Pascal Desfarges explique qu'on ne peut pas "*inventer un Tiers Lieu type à copier-coller dans les territoires. Aucun Tiers Lieu ne se ressemble, tout Tiers Lieu est le fruit de son territoire, de son patrimoine, de son histoire, des gens qui y ont vécu. Il faut avoir ce recul culturel*"³³. Le poncif selon lequel il y aurait autant de tiers-lieux que de définitions de tiers-lieux semble finalement se rapprocher de la réalité. Le rapport de la mission coworking affirme même que le territoire d'implantation fait partie de l'ADN des tiers-lieux et que l'ancrage territorial est facteur de succès. Cela fait sens, puisqu'un lieu qui ignore les besoins et la demande à un endroit ne rencontrera pas nécessairement le public dont il a besoin pour fonctionner, le but étant de créer un lieu propice à la formation d'une communauté. On ne propose pas les mêmes activités ou services en milieu rural qu'en métropole.

³³ <https://www.ouishare.net/article/entretien-avec-pascal-desfarges-agence-retiss-exploration-mille-lieux-3-8>

Les territoires et les besoins évoluent, et les tiers-lieux se veulent en constante adaptation. Cette accommodation doit émerger d'un processus *“d'hybridation communautaire : une appropriation par les acteurs d'un projet de développement”*³⁴. Il doit donc être co-construit avec les citoyens, les acteurs publics et privés du territoire, pour identifier des problématiques communes et ouvrir une voie dans la réponse à un intérêt général. Une majorité des interviewé.e.s confirme cet attachement au territoire, cette envie d'avoir un impact local. Un lieu où un collectif s'est implanté à la base par opportunité d'achat, s'est finalement rempli *“au fur et à mesure avec les gens qui sont arrivés et ont eu envie de faire des choses. Les deux premières années avant de monter l'asso, les personnes initiatrices sont arrivées en Ardèche et ont commencé à se faire un réseau sur le territoire, et là le projet s'est développé”*. Deux autres structures complètement différentes se rejoignent sur le reflet de réalités locales, une en région parisienne : *“c'est le fruit de son territoire car l'Est parisien est très ESS et axé développement durable”*, l'autre dans une commune de 1000 habitant.e.s : *“le lieu évolue en fonction de ce dont les gens ont besoin et ce qu'on nous propose. Il a été créé parce qu'on avait une bonne connaissance du territoire”*.

3. Une implantation parfois opportuniste

La décision de s'implanter sur un territoire ne résulte pas toujours de la volonté de s'impliquer dans un endroit et de couvrir un besoin spécifique. Cela ne découle pas forcément non plus d'une bonne connaissance de la zone. Car il faut dire que le foncier et l'immobilier représentent des dépenses extrêmement importantes, qu'il y ait achat ou location. A ce titre, la mise à disposition de locaux par les collectivités est un levier très puissant pour permettre l'expansion des tiers-lieux, dont l'équilibre économique est fragile. Sur les dix entretiens, trois structures ont intégré un lieu suite à un appel à projet. Un enquêté déclare que la particularité de leur projet est de ne pas être local mais thématique, d'investir un lieu pour animer une communauté d'acteurs. Leur projet est hors-sol et occupe un lieu suite à la victoire d'un appel à projet. Un autre enquêté raconte que lorsque sa structure a remporté l'appel à projet, ils ont laissé le bâtiment ouvert à l'occupation temporaire le temps d'effectuer des démarches, et un collectif a pris possession des lieux pendant plusieurs mois (un ou deux ans), et finalement, le lieu *“a beaucoup plus rayonné du temps où le collectif l'occupait, ils ont cartonné dans toute l'Ile-de-France et ont finalement plus rayonné que nous actuellement. Mais il fallait que ce lieu serve parce que le bâtiment est inscrit au patrimoine et était à l'abandon, mais la mairie voulait une*

³⁴ <http://www.courrierdesmairies.fr/77279/le-tiers-lieu-doit-naître-de-la-volonté-de-faire-émerger-une-communauté-de-projet/>

occupation rentable quand même". Une autre structure s'est même développée contre la volonté des acteurs publics, dans l'optique d'essaimer un modèle. Le projet a connu beaucoup de difficultés, comme le départ de membres fondateurs et est actuellement toujours en froid avec la mairie. Situé dans une zone rurale, il ne dispose pas de parking, ce qui dénote un réel manque d'adaptation au territoire.

Les logiques d'implantations opportunistes, si elles peuvent se révéler fructueuses lorsqu'un dialogue avec l'écosystème local s'installe pour co-construire le lieu, peuvent parfois se placer en obstacle au développement d'un lieu et à son utilité. Les tiers-lieux doivent être le fruit de leur territoire pour que l'impact social soit adapté et calibré.

II. L'inscription dans un écosystème d'acteurs locaux

Le tiers-lieu, s'il veut se développer et multiplier ses impacts sociaux, doit s'intégrer à son territoire et se construire avec l'écosystème local, dans une dynamique de "faire avec la ville".

1. Une logique de faire avec la ville

Dans un article sur les communautés-territoires³⁵, Claude Jacquier expose une nouvelle logique dans la manière d'aborder l'urbanisme de nos jours. Dans leur développement, les villes se sont étendues, conquérant de plus en plus les espaces périphériques, planifiant des projets dans une seule logique de rentabilité résultant dans la création d'espaces "dortoirs" autour des métropoles. Cette extension urbaine suit une logique de "faire la ville" opportuniste et capitaliste qui manque parfois de sens, de lieux assurant la cohésion dans ces nouvelles zones urbaines, et surtout d'un processus de co-construction. L'auteur décrit ensuite une autre logique possible qui commence à émerger, celle du "faire avec la ville". Cette dynamique exprime la reconquête des espaces urbanisés avec la prise en compte des communautés-territoires, regroupant les acteurs locaux sur des projets porteurs de sens pour toutes et tous. C. Jacquier souligne l'importance de la mise en réseau des acteurs, dont la réunion doit comporter des dynamiques *top-down* s'articulant à une coopération *bottom-up*, c'est à dire la rencontre entre un processus descendant venant du décideur public et les initiatives ascendantes provenant de la société civile. L'approche selon les communautés-territoires remet en cause le "vieux

³⁵ Jacquier, C. (2011). *Qu'est-ce qu'une communauté ? En quoi cette notion peut-elle être utile aujourd'hui?*

monde”, ses institutions administratives et politiques et la pratique du travail, au profit d’actions multiscalaires et collaboratives à l’échelle de territoires. Le regain d’élans communautaires peut être perçu comme un mécanisme de solidarité face à un monde qui priorise les flux économiques aux questions sociales. De plus, l’administration publique française est sclérosée par sa complexité et sa lourdeur, d’où l’expression de “millefeuille” qui peut lui être attribuée (communes, communautés de communes, départements, régions, Etat, agences nationales et régionales...). On peut se poser des questions sur l’orchestration de la décentralisation et de la déconcentration. L’universalisme français se couple à un désengagement de l’Etat et les communautés doivent compenser ce retrait. Jacquier conclut en disant que *“les communautés-territoires ne sont pas un recours, mais peut-être seulement un cadre, voire un outil pour repenser la régulation de nos sociétés face aux défis du développement soutenable”*³⁶. Les tiers-lieux s’inscrivent entièrement dans cette mouvance, en investissant des lieux vacants, abandonnés, parfois symboles patrimoniaux.

Le RGCS adopte un axe similaire lorsqu’il parle des tiers-lieux comme porteurs de nouvelles utopies sociales. Il décrit des lieux qui seraient *“autant soucieux de la question de l’être (pas seulement par des séances de Yoga et de mindfulness), de celle de l’agir ensemble (en essayant d’inventer ou de réinventer des formes de collaboration horizontale liées autant à des espaces innovants, des évènements qu’à la transformation numérique) que celle de l’être ensemble”*³⁷. La majorité de ces lieux cherche à s’intégrer à son territoire et à développer des relations avec les acteurs locaux, en se faisant le théâtre d’initiatives locales. L’utopie sociale selon l’auteur procède de cette appétence pour l’idéal communautaire, la réintroduction de la convivialité dans une société qui se refroidit.

Le Rapport 1000 lieux décrit ce phénomène de “faire la ville sur des modèles non programmés”³⁸ comme un des impacts des tiers-lieux. Le changement des mentalités dans les métiers traditionnels de l’immobilier est malgré tout un processus lent, car cela nécessite des prises de risque et l’acceptation d’une “part d’indéterminé” à *“intégrer dans leurs modalités de financement, de programmation et d’accompagnement”*³⁹.

Cette logique de “faire la ville” est un outil pour répondre aux besoins des habitant.e.s et acteurs des territoires, et une solution pour soigner la fracture territoriale.

³⁶ Jacquier, C. (2011). *Qu’est-ce qu’une communauté ? En quoi cette notion peut-elle être utile aujourd’hui?*

³⁷ Research Group Collaborative Spaces (2016). *Les communautés collaboratives dans la cité: De politiques pour à des politiques par les tiers-lieux?*

³⁸ Le Lab Ouishare x Chronos (2018). *Mille lieux, objectiver l’impact des tiers-lieux sur les territoires*

³⁹ Le Lab Ouishare x Chronos (2018). *Mille lieux, objectiver l’impact des tiers-lieux sur les territoires*

2. L'implication nécessaire de la collectivité

Nous parlions plus tôt du fait que les tiers-lieux sont le reflet de leur territoire. Ce territoire est représenté par des élu.es, des technicien.ne.s et acteurs publics. Les tiers-lieux sont d'ailleurs reconnus depuis peu par l'Etat, qui a lancé un label "Fabrique de Territoire" ouvrant le droit à des financements. Les collectivités peuvent s'impliquer de différentes manières dans les projets de tiers-lieux. L'accès au foncier et à l'immobilier est un enjeu majeur, et les acteurs publics peuvent mettre à disposition leur patrimoine, financer les structures, leur fournir un appui technique en les guidant dans leurs démarches et leurs recherches, se porter garants auprès des acteurs de l'immobilier classique ou encore promouvoir et communiquer sur le projet.

Les entretiens mettent en avant cette diversité d'implications des collectivités. Un des lieux de l'enquête occupe actuellement un bâtiment mis à disposition par la mairie, avec qui les relations restent superficielles. Pour trois autres structures, la commune a aidé dans l'identification du foncier et des institutions publiques (Caisse des dépôts et consignations, société d'économie mixte locale) ont investi dans la SCI propriétaire des bâtiments, conjointement aux porteurs de projets. Les collectivités ont également communiqué sur les projets de tiers-lieux. Sur un autre projet d'occupation temporaire d'un espace, la mairie a organisé des événements en partenariats avec les porteurs de projets au sein du lieu. Deux des structures enquêtées ont des relations développées avec les acteurs publics locaux. Pour une, la ville a mis les locaux à disposition du collectif et la soutient financièrement, en complément des subventions de la métropole, du département et de région. Le soutien est également moral. Pour l'autre tiers-lieu, le coordinateur détaille de très bonnes relations avec l'intercommunalité, et surtout la cheffe de mission ESS qui a joué *"un grand rôle, on a des très bonnes relations, elle croit en nous. Elle et la mairie nous ont permis d'avoir les clés du lieu. C'est un soutien moral, garant de notre activité, face à des structures propriétaires qui pourraient ne pas nous connaître. Aujourd'hui on un soutien un peu plus large avec le département. On pas beaucoup de soutien financier mais c'était aussi un choix : 15% de subventions en comptant les contrats aidés. On a eu un gros soutien du territoire, du département, de la région et du propriétaire (un établissement public foncier) pour la crise du covid, dont la gratuité du loyer sur la période de confinement"*. Cette relation forte est ici garante de la pérennité du tiers-lieu, et les porteurs de projets envisagent la création d'une SCIC pour y inclure la collectivité territoriale.

A l'inverse, une mauvaise relation avec les autorités publiques peut avoir un effet très négatif sur un tiers-lieu, comme le prouve une coordinatrice de site interviewée : *"L'agglomération était contre le projet. Le maire de la ville crie haut et fort qu'il ne viendra jamais dans le lieu et que c'est un repère de zadistes"*. Le lieu rencontre des difficultés à commercialiser ses espaces de travail

et c'est en partie lié à la relation entretenue avec la commune et l'image que cela renvoie aux potentiels preneurs. Une autre structure enquêtée relate ses mésententes avec la commune : *“maintenant ça va mieux mais au début ça a été très compliqué. On était très mal vus avant que l'asso se crée, par le voisinage, de l'extérieur les gens savaient pas ce qu'on faisait, on a fait l'erreur de pas bien communiquer au début, dans un petit village ça va vite tout se sait. Le maire suivait l'opinion publique et avait peur”*. La structure est actuellement en train de monter un dossier pour être ERP (Etablissement Recevant du Public), dont l'approbation dépend de la mairie. *“Le maire nous a carrément mis des bâtons dans les roues, il nous a menacé d'amende si on continuait à organiser des événements publics (marché de Noël, projection dans la salle commune avec jauge 100 personnes, location d'espaces pour des AG d'assos) tant qu'on serait pas ERP. Il y a carrément un pôle relation mairie”*.

Les tiers-lieux peuvent également accueillir des services publics et même être gérés par des établissements publics. Les lieux deviennent des interfaces entre l'administration et les citoyens où la collaboration est encouragée, ce qui participe d'une reconfiguration de leur lien. Les besoins y sont écoutés, et le lieu est en lui-même une réponse à des besoins. La responsable d'un site géré par une société publique locale confie d'ailleurs que *“ce soutien est indispensable à l'implantation. Tu peux pas créer un tiers-lieu si t'as pas le soutien au moins de ta commune. On a eu des subventions d'investissement et de fonctionnement, des aides au démarrage. Le projet a été porté par le maire de la commune, et c'est dingue car il n'y a que 1000 habitant.e.s. On a eu des aides de la région, du département et de l'Etat”*.

3. Les liens avec les acteurs locaux

Les tiers-lieux peuvent se placer en point de chute de plusieurs communautés afin d'en créer une plus grande. Selon R. Besson (2017), ils se développent plus souvent en métropole, participant d'un “encastrement urbain”. Ils bénéficient alors des externalités dues à la concentration de plusieurs communautés telles que celles des entreprises, des campus, des artistes, du tissu associatif et ESS... Ces groupes d'acteurs peuvent utiliser le lieu lorsqu'ils viennent collaborer avec des organisations résident.e.s, ou en louant un espace privatif, des salles de réunions, des espaces plus conséquents pour de l'événementiel. Enfin, ils peuvent y organiser ou participer à des événements en tout genre : ateliers, formations, conférences... Tout cela est à lier avec le développement du travail en mode projet, qui n'est plus cantonné au sein d'une seule institution comme l'entreprise ou l'université, mais peut s'effectuer dans un endroit qui rassemble plusieurs parties prenantes. En bref, ces lieux favorisent les rencontres et la collaboration avec une communauté plus large d'acteurs locaux. En ce sens, les tiers-lieux

peuvent être qualifiés d'institutions *middleground* comme le souligne R. Suire (2013) , faisant le lien entre l'*underground*, le domaine de l'exploratoire sur des pratiques encore peu connues et l'*upperground*, le domaine de l'exploitation et du mainstream. Le Rapport 1000 lieux en vient à une conclusion semblable, en considérant qu'un des impacts possibles des tiers-lieux est d'être un intermédiaire (*middleground*) entre des acteurs institutionnels (*upperground*) et des entrepreneurs (*underground*) : *“le tiers-lieu a également été identifié par des entreprises locales comme un lieu ressource, tremplin entre des individus ayant des compétences professionnelles spécifiques et des entreprises et industries en demande de ces compétences, mais ne sachant pas où les trouver”*⁴⁰.

Cependant, les entretiens relatent des réalités différentes. Certaines structures proposent des salles à louer pour les associations et entreprises locales, mais la collaboration ne va pas plus loin. Les partenaires et client.e.s des résident.e.s du lieu affluent également mais cela ne mène pas forcément à des synergies. Pour d'autre, le lien commence à se créer, qu'il soit involontaire comme par exemple un lieu qui voit des liens se nouer avec les associations locales mais qui ne fait pas grand-chose pour les développer car ce n'est pas son but principal, ou volontaire dans le cas d'un tiers-lieu en montage dans une zone rurale et qui souhaite développer des relations avec l'écosystème (même si celui-ci est relativement pauvre du fait de la faible densité de population de la région) et d'un autre lieu qui propose la mise à disposition de salles gratuites à un tissu associatif en manque de dynamisme. Enfin, deux des structures voient le lien avec les acteurs locaux comme une évidence. Ce sont d'ailleurs les mêmes qui ont la relation la plus forte avec les collectivités de leur territoire. Une décrit les deux versants de sa logique d'inscription territoriale, qui est d'un côté de répondre au besoin des associations locales en les hébergeant, et de l'autre côté de calibrer les activités proposées au sein du lieu par ces associations pour répondre aux besoins des habitant.e.s. L'autre tiers-lieu s'est rapproché de toutes les structures voisines et travaille avec elles sur des projets collectifs. La majeure partie de leur visiteurs sont des habitant.e.s de la ville et des villes voisines. Le but est la complémentarité avec l'offre existante sur le territoire, et la couverture des besoins non satisfaits. Dans tous les cas évoqués, la posture de l'animateur ou de l'animatrice est primordiale. C'est cette personne qui fait le lien entre la communauté interne et la communauté externe, c'est elle le point d'entrée dans le tiers-lieu, elle qui va chercher les partenariats, elle qui décidera de renforcer certaines dynamiques ou non.

⁴⁰ Le Lab Ouishare x Chronos (2018). *Mille lieux, objectiver l'impact des tiers-lieux sur les territoires*

4. Un encastrement social parfois compliqué

Les relations avec les habitant.e.s et le voisinage sont parfois compliquées ou inexistantes. Raphaël Besson (2017) expose une difficulté pour certains tiers-lieux de développer des relations avec le tissu associatif et économique et les citoyens locaux. Cette résistance dénote d'une incapacité à faire communauté, même si les gens se croisent et collaborent, la relation ne se pérennise pas. Certains lieux ne font pas non plus l'effort d'inclure les habitant.e.s. Le chercheur évoque aussi les problématiques de gentrification engendrées par certains lieux, qui en s'implantant, "*participent d'une dynamique de revalorisation symbolique d'espaces urbains dégradés*"⁴¹.

Certains entretiens décrivent des rapports faibles, les habitant.e.s du quartier ne connaissent pas ou peu le lieu. Le fait qu'un lieu soit ERP change également la donne sur la visibilité du projet. Une coordinatrice interviewée explique que les relations réduites avec les habitant.e.s venaient du fait que le lieu n'était pas ouvert au public, ce qui a changé lorsqu'ils ont accueilli une troupe de théâtre au sein de l'espace. Une autre structure enquêtée raconte une rencontre qui s'est mal déroulée avec le voisinage, qui voyait d'un mauvais œil le projet car il ne comprenait pas les tenants et les aboutissants, le lieu n'ayant pas communiqué sur ses activités. Aujourd'hui les liens se sont détendus, grâce à une meilleure communication et à l'organisation de fêtes des voisins. Le responsable d'un site en région parisienne raconte une situation compliquée avec les habitant.e.s : "*les voisins ça se passe très mal. Le problème c'est qu'on a des jeunes qui squattent devant le lieu la nuit. Les voisins sont dérangés constamment, parce que c'est une zone piétonne et qu'ils font des tours en scooter, ils vendent de la drogue et écoutent de la musique. Les habitants voudraient qu'on mette en place des systèmes de sécurité*". On voit ici la difficulté à créer une communauté élargie avec les habitants.

On perçoit ici toute la mesure de l'importance de s'ancrer dans l'écosystème local si l'on veut des impacts sociaux. Le lien avec les collectivités est primordial pour concourir à l'intérêt général, mais aussi financièrement. Les modèles économiques d'une majorité de tiers-lieux ne tiendraient pas sans l'intervention d'acteurs publics, que ce soit par des financements, de la mise à disposition ou du soutien technique. L'intérêt porté par les collectivités aux tiers-lieux est un gage de confiance pour impacter l'intérêt général. Une mauvaise connexion avec les administrations publiques ne peut être que néfaste pour le développement des tiers-lieux. Les rapports avec les acteurs économiques et sociaux du territoire sont également très importants,

⁴¹ Besson, R. (2017). *Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines*.

permettant la complémentarité des impacts et donc une plus grande couverture des besoins sociaux locaux. Toutefois, ces dynamiques vertueuses mettent parfois du temps à s'enclencher, et ne pourraient pas se mettre en place sans une personne ou une équipe qui centralise l'information entrante, communique sur les projets internes et va chercher des partenariats. L'encastrement social peut s'avérer compliqué, surtout si la communication entre les tiers-lieux et le voisinage est défaillante. Le rôle d'animateur/communicant/gestionnaire de partenariat se joue là aussi. S'ancrer dans un écosystème et co-construire un espace partagé avec ses acteurs s'inscrit dans une logique de faire la ville, avec et pour ses acteurs, de faire ensemble.

III. Des espaces qui alimentent l'attractivité territoriale

Par leurs effets économiques, l'animation territoriale et les dynamiques de développement durable qu'ils impulsent, les tiers-lieux sont des leviers de revitalisation et d'attraction territoriale. Il est néanmoins nécessaire de rester prudents sur les lieux que l'on peut qualifier de tiers-lieux, au risque d'une récupération et d'un dévoiement.

1. Un atout économique

Le rapport mission coworking cite une étude de la CGET qui prouve l'impact des tiers-lieux dans trois domaines retenus qui sont la mobilité, la qualité de vie au travail et l'économie, afin de construire des indicateurs : accroissement de population et du taux d'emploi imputable à la création de tiers lieux sur le territoire, maintien et/ou création d'activités liées à la présence d'un tiers lieu, accroissement de la consommation en commerce et services sur le territoire, accroissement des recettes fiscales pour les territoires accueillant un tiers lieu⁴².

Les tiers-lieux tels que les fablabs et les ateliers partagés mettent des machines et des outils à disposition d'artisans, artistes, *makers* professionnels ou particuliers. Ces équipements sont très coûteux, et nombre de particuliers, entrepreneurs individuels et petites entreprises n'y auraient pas accès sans cette démocratisation rendue possible par les tiers-lieux. Ici, les particuliers peuvent être formés à l'utilisation de machines complexes, dans le but de produire des objets. Ils montent en compétences et en créativité, et acquièrent un pouvoir de production par le faire ensemble. Les entreprises et laboratoires peuvent nouer des partenariats avec des fablabs afin de prototyper leurs découvertes et innovations à moindre coût et dans la collaboration. Les artisans peuvent mutualiser des machines, équipements et outils onéreux auxquels ils

⁴² Mission Coworking (2018). *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*

n'auraient pas forcément accès individuellement, ce qui favorise le développement de leur activité et des activités artisanales en général. Les tiers-lieux sont donc des solutions pour réintroduire des zones productives au cœur des aires urbaines, et étendre cette production à la collaboration avec d'autres acteurs et même des citoyens. Pour exemple, de nombreux fablabs ont fabriqué des masques lors du confinement lié à la crise sanitaire de ce début d'année. A ce propos, un des lieux enquêtés explique que *“la crise du covid, ça a montré que notre lieu a du sens sur le territoire : on a fait des visières contre le covid. Il y a eu un élan de solidarité dingue, on a bossé avec la préfecture et l'ANS”*. Un autre lieu fournit des espaces de stockage et des ateliers à des artisans et participe à la formation aux métiers artisanaux et au réemploi (en proposant des activités, en sensibilisant des groupes scolaires...) et à la valorisation de ces métiers. Enfin, une structure ayant un jardin accueille une association qui cultive des plantes pour fabriquer des tisanes. La fabrication va certainement être hébergée au sein du lieu également, ce qui permettrait un accueil complet de la production. Cet exemple laisse imaginer l'utilisation qui pourrait être faite des tiers-lieux dans l'émergence de systèmes productifs locaux.

Le fait de fréquenter un lieu partagé surtout au début de son activité, participe à la création d'un réseau et donne des opportunités de collaboration avec les autres individus du lieu. L'environnement en général, les dynamiques collaboratives potentielles et les outils proposés y sont propices au développement de l'activité des utilisateurs. Les collaborations énumérées dans les entretiens évoqués dans la première partie du mémoire confirment cet impact. En ce sens, les tiers-lieux favorisent donc la pérennisation de nouveaux emplois et de nouvelles activités, en leur fournissant un cadre approprié. Certains proposent ou accueillent également des formations professionnelles ou de l'accompagnement de projet, ressources qui peuvent être mutualisées entre plusieurs résident.e.s de lieux, ou être à destination du public, fragile ou pas. A titre d'exemple, un coordinateur enquêté raconte que leur lieu est passé de *“10 à 27 ETP en 3 ans, sur des métiers qu'il faut valoriser comme l'artisanat, la sensibilisation au réemploi. On a aussi un impact très informel, sur de la formation, entre services civiques et stagiaires, bénévoles, on les forme, il y a pas mal de gens qui passent et qui apprennent les métiers”*.

Les lieux qui prônent le réemploi, le développement durable et une autre manière de consommer se placent en levier de développement d'une économie locale, sociale et solidaire. Un responsable de site nous explique que son lieu, situé à Lyon, attire des travailleurs parisiens dont l'entreprise se développe en Auvergne-Rhône-Alpes, *“ils viennent ici en tant que lieu phare de l'ESS identifié à Lyon, ça permet de mettre en valeur le côté ESS de Lyon, et du coup ça renforce l'attractivité de la ville pour des structures de l'ESS et la crédibilité des projets*

lyonnais”. Un autre lieu situé dans l’ouest parisien confirme cette introduction de l’ESS dans des territoires où elle n’y est encore pas assez présente : *“le 92 c’est un territoire de gros sièges d’entreprises. On fait figure de petit village gaulois qui résiste à l’envahisseur. Il y a une plus-value à être implanté ici, c’est plutôt audacieux et je trouve qu’on s’en sort pas trop mal”*.

Enfin, ces espaces de travail et de collaboration permettent d’attirer et de retenir les travailleurs et les classes créatives, d’éviter une “fuite des cerveaux” des territoires ruraux vers les métropoles par exemple, de donner un cadre à des locaux qui veulent s’investir sur leur territoire ou juste rester habitant.e de ce territoire et pouvoir y travailler. C’est ce que nous confirment deux organisations implantées dans des zones de faible densité : *“même si la communauté d’agglomération propose un hôtel d’entreprises, ce n’est pas un tiers-lieu. C’est le seul réel espace de coworking qu’on peut retrouver dans la ville. Il y a beaucoup de personnes qui arrivent de Toulouse et qui sont surprises et contentes de trouver un tiers-lieu ici”*. Une autre structure est allée jusqu’à engendrer des déménagements : *“plusieurs personnes travaillaient déjà sur place et d’autres sont venues habiter dans le village. Il y a plein de gens qui nous disent qu’ils sont contents d’être ici, il n’y a pas 50 lieux comme ça dans le coin. Quand t’es indépendant, t’as pas forcément la chance de travailler dans ce cadre-là”*. Enfin, un autre lieu en région parisienne nous dit attirer des travailleurs de Paris.

2. De l’animation du territoire

R. Suire défend une thèse selon laquelle un territoire dynamique et innovant a su créer une relation énergique entre les acteurs de l’*underground* et de l’*upperground*. Les tiers-lieux, en développant des liens avec les acteurs institutionnels publics et privés, jouent ce rôle de *middleground* intermédiaire, en créant une communauté élargie de son noyau grâce à la mobilisation des acteurs locaux. Cette dynamique inspire d’autres mouvements, comme le décrit le Rapport 1000 Lieux en parlant de la Quincaillerie, qui *“a inspiré d’autres initiatives sur le territoire. [...] Des liens interpersonnels forts se sont créés au fil des années entre acteurs engagés du département au travers de réunions informelles, de participation à des événements mutuels, de partage de liste de diffusion, etc. La création récente du réseau Téla, dont l’association est domiciliée à la Quincaillerie, témoigne de cette dynamique collective d’animation territoriale. Il rassemble 9 tiers-lieux creusois”*⁴³. La mise en réseau des tiers-lieux permet d’avoir une visibilité nationale voire internationale, d’être un porte-parole des

⁴³ Le Lab Ouishare x Chronos (2018). *Mille lieux, objectiver l’impact des tiers-lieux sur les territoires*

problématiques locales et territoriales à plus grande échelle et de favoriser l'implantation d'autres tiers-lieux là où il y en a besoin.

Cette animation territoriale est largement facilitée par l'organisation d'événements publics ou privés. L'organisation événementielle attire des publics sur des territoires et donc bénéficie aux commerces avoisinant le temps de l'événement. Le lieu est une vitrine de son territoire et les visites professionnelles peuvent se transformer en visites touristiques. C'est ce qu'explique la responsable d'un site dans un village de 1000 habitant.e.s dans le Sud de la France : *“Avec l'événementiel, on joue beaucoup la carte petit village, les gens viennent ici en séminaire, ils vont peut-être revenir en vacances. [...] notre marché des producteurs draine beaucoup de monde, le festival de musique qu'on accueille ne pourrait pas se dérouler ici sans nous, pareil pour le festival autour du voyage avec plein d'artistes peintures. Il y a beaucoup de monde drainé par ces investissements”*. Un autre lieu, espace de réemploi culturel et artisanal, me dit être en lien avec l'office du tourisme départementale *“qui a pu faire quelques visites chez nous et qui nous voit vraiment comme un espace incontournable du paysage du département. Il y a aussi pas mal de gens qui passent devant et s'arrêtent parce qu'ils sont curieux”*.

L'installation de tiers-lieux dans d'anciennes friches peut aussi s'inscrire dans une logique de faire la ville et de préservation du patrimoine. L'investissement dans des espaces vacants empêche le squat, redonne de la vitalité à une zone délaissée, permet d'accueillir des activités ESS, permet de restaurer des bâtiments inscrits au patrimoine et/ou chargés d'histoire. Un des lieux enquêtés s'est installé dans une ancienne usine textile de la ville, un autre dans une ancienne usine de dentifrice, d'autres dans des espaces inutilisés depuis des années, et participent à un redéveloppement territorial.

Enfin, ces lieux cherchent à favoriser le lien social à l'échelle d'un quartier, voire d'un territoire, surtout en zone rurale. Ils peuvent parfois faire office de commerce de proximité, de café du village, fournir l'accès au numérique ou encore proposer des services publics. Un tiers-lieu en zone rurale est actuellement en train de réaliser les démarches pour être ERP, afin d'essayer d'être le plus ouvert possible, de s'ancrer sur le territoire en présentant des activités inclusives et ouvertes qui auront un impact social le plus complet possible sur le territoire. Un autre lieu dans un village propose un cybercafé et des ateliers numériques à destination notamment des personnes âgées. La responsable confie qu'il y a un attachement fort au lieu et que du lien se crée entre les utilisateurs et visiteurs réguliers, qui *“viennent pour l'équipe, le lieu et les valeurs que ça représente”*.

3. La volonté d'un développement durable

Les tiers-lieux se construisent souvent dans une idée de développement local et donc de production et consommation locale. Le pilier social du développement durable s'affirme dans les tiers-lieux par les modes de gouvernance participative, la co-construction et l'amélioration de la cohésion sociale. Le pilier économique s'affirme pour les raisons évoquées précédemment, dans l'accueil à la création et la pérennisation d'activités productives, collaboratives et innovantes. Le pilier environnemental, s'il est le but de certains tiers-lieux dédiés à la transition alimentaire ou énergétique par exemple, s'inscrit en filigrane dans la majorité de ces espaces. Premièrement, les tiers-lieux placés à des endroits stratégiques participent à une réduction des mobilités pendulaires en proposant l'accueil de télétravailleurs et de travailleurs indépendants. Certains lieux encouragent leurs utilisateurs à choisir des modes de transports doux comme les transports en communs, le vélo ou la marche. D'autres pratiques éco-responsables sont mises en valeurs : quatre des lieux interviewés proposent un compost, deux reçoivent des paniers de légumes de producteurs locaux, un des lieux est dédié à la transition alimentaire, un héberge une majorité de structures œuvrant sur les thématiques du développement durable et de l'écologie, un autre est thématisé sur le réemploi d'équipement culturel et la sensibilisation à l'économie circulaire, un a mis un place un groupe de travail sur l'introduction de dynamiques éco-responsables dans l'usage du lieu, deux accueillent un marché de producteurs locaux, quatre comportent un commerce de restauration bio, en circuit court et avec une offre végétarienne. Ces pratiques concernent sept des dix tiers-lieux interrogés. Cinq de ces lieux ont d'ailleurs réhabilité leur bâtiment de manière écologique et en investissant des espaces vacants, ils contribuent globalement à une forme de réemploi immobilier.

4. Une valorisation en construction et un risque d'instrumentalisation

Les outils de mesure d'impact des tiers-lieux ne sont pas encore démocratisés, et il peut être difficile de créer des indicateurs standardisés pour des lieux aussi différents avec des objectifs aussi variés, sur de multiples territoires qui n'ont pas les mêmes besoins. Les tiers-lieux tels qu'on les appréhende aujourd'hui et dans ce mémoire sont relativement récents et les recherches sur le sujet de ces nouveaux espaces de travail commencent depuis une dizaine d'années. La plupart des structures interrogées pour l'enquête ont du mal à définir vraiment leurs impacts, car ils sont souvent qualitatifs et diffus, donc difficile à mesurer. Ils dépendent aussi de la vitalité de la communauté qui fait se mouvoir les tiers-lieux, et de sa capacité à développer une relation au territoire. Pourtant, la preuve d'impact est souvent condition de financement. Une gestionnaire de tiers-lieu me décrit des impacts qu'il est "*impossible de*

mesurer. Il faudrait faire une étude, ou développer des indicateurs que chaque tiers-lieu pourrait utiliser. C'est en prouvant nos impacts qu'on pourra avoir gain de cause sur certains points [...] C'est dommage que des tiers-lieux ferment alors qu'on sait qu'il y a des besoins". Une des structures interrogées vient d'ailleurs d'engager un salarié pour un projet sur la mesure d'impact.

Les collectivités investissant dans les tiers-lieux peuvent également les détourner. Le documentaire « *Dis, c'est quoi un tiers-lieu ?* » souligne que la démarche est communautaire et que les tiers-lieux ne sont pas là pour se substituer au service public et reprendre la MJC du village. L'instrumentalisation peut dévoyer les objectifs de création d'une communauté et d'impacts sociaux, à la faveur de logiques plus rationnelles, de retours sur investissement, menant à des coquilles vides. La condition de performance pour obtenir des financements pousse parfois des structures à dédier des ressources humaines à la recherche de fonds, forces vives qui pourraient s'atteler au développement du projet à la place. Pour décrocher ces financements, délivrés de plus en plus par appels à projets, il faut prouver son efficacité en remplissant des indicateurs qui ne sont parfois pas du tout adaptés à la mesure des réels impacts du lieu. La reconnaissance récente des tiers-lieux par l'Etat, en collant l'étiquette de "Fabrique de Territoire", pourrait fermer la porte aux projets qui ne rentrent pas dans les cases et à l'inverse, favoriser des structures rodées à la réponse aux appels à projets voire même des projets de façades de marketing territorial.

En fournissant un cadre de travail alternatif, les tiers-lieux retiennent et attirent des travailleurs sur le territoire, replantent des unités de production à l'échelle locale et permettent la pérennisation d'activités et d'emplois. Cet impact économique tend vers l'impact social en développant une économie locale, sociale et solidaire. Une communauté dynamique fait rayonner le lieu qu'elle occupe. L'animation territoriale qui en résulte se traduit par des événements qui drainent un public et donnent de la visibilité au territoire, notamment touristique. Le lien social qui se crée au sein des tiers-lieux est une dynamique constitutive des communautés, facteur de revitalisation et d'attractivité. Il faut tout de même rester vigilants sur la possible instrumentalisation politique des tiers-lieux, dont les effets sont encore diffus et délicats à souligner. Le risque serait que des espaces s'accaparent le sobriquet de tiers-lieu sans en avoir les caractéristiques, dans une stratégie de marketing territorial ou de RSE, rendant encore plus complexe l'appréhension du phénomène des tiers-lieux et la preuve de leurs impacts.

En développant des relations avec l'extérieur, les communautés des tiers-lieux, et surtout la ou les personnes en charge de l'animation, élargissent la communauté aux acteurs locaux. Premièrement parce que la réponse à un besoin ou une demande locale nécessite la coopération avec les acteurs présents. Deuxièmement parce qu'il est impératif de s'allier avec les collectivités territoriales pour avoir un impact plus fin et surtout faciliter son implantation. Enfin, parce qu'il faut être complémentaire aux activités du tissu associatif et économique local, pour provoquer leur venue dans le lieu et leur collaboration avec la communauté. Tous ces liens consolident le tiers-lieu, légitiment les projets qui s'y déroulent, et favorisent une cohésion sociale à l'échelle territoriale. Ces relations encouragent un développement durable, qui s'impose comme l'un des plus grands enjeux de notre époque. De plus, un territoire dynamique ou en cours de dynamisation, attire et retient des individus, des travailleurs, des initiatives. En s'élargissant, en développant son réseau et ses connexions, la communauté démultiplie les impacts sociaux impulsés par son organisation interne, évoqués dans la Partie I du mémoire.

L'enquête souligne que les lieux décrivant les plus fortes relations avec les acteurs locaux et les collectivités sont ceux qui n'hésitent pas à affirmer qu'ils ont un impact social et qu'ils participent à l'attractivité territoriale, alors même qu'ils ont très peu d'outils de mesure de cet impact. Ceux qui ont peu de connexions élargies sont plus frileux quant à la description de leurs impacts, et imputent les effets de leur lieu aux structures hébergées. Nous pouvons conclure cette partie en reprenant l'affirmation énoncée dans la première partie, selon laquelle la communauté évoluant dans les tiers-lieux a des impacts sociaux, et ajouter qu'une communauté élargie intensifie ces impacts sociaux grâce à une plus grande coopération du fait d'un plus grand nombre d'acteurs différents, le tout facilité par l'animation.

Partie III - L'impact de la communauté sur les individus

La société d'individualisme de masse dans laquelle nous existons nous priverait de notre individualité, en nous poussant à la conformité. Cette conformité est meurtrière de l'action individuelle et collective. La communauté serait un cadre qui permettrait une meilleure expression des individualité (collectif Homo Sociabilis, 2020), et les tiers-lieux, en prêchant le faire ensemble, seraient des leviers de prise de pouvoir pour les individus sur leur condition.

I. Le développement d'un sentiment d'appartenance

En favorisant les connexions entre les individus, les tiers-lieux sont des cadres de socialisation qui agissent sur l'ouverture d'esprit des membres de leurs communautés d'utilisateurs. Ils y développent et pratiquent une nouvelle vision du travail. Le sentiment d'appartenance d'un individu à une communauté est corrélé à son implication, et facteur de bien-être.

1. Une instance de socialisation qui agit sur le bien-être

Au sein des tiers-lieux, beaucoup des publics aux profils professionnels et aux expériences de vie variées se croisent. La proximité qu'offrent ces lieux permet le développement de liens faibles, c'est-à-dire de se faire des connaissances et un réseau, mais cela peut aller jusqu'au développement de liens forts, comme des relations de confiance, des amitiés voire même des amours. Les liens forts se tissent souvent avec des personnes qui nous ressemblent car nous cherchons la compagnie de personnes qui partagent les mêmes valeurs que nous. Les liens faibles sont une porte d'entrée vers des modes de pensée plus éloignés de nous, par lesquels nous nous laissons atteindre puisque le contact est ponctuel. Ces liens faibles apporteraient de l'ouverture supplémentaire aux individus, en fournissant des exemples et des expériences auxquelles ils ne seraient pas confrontés en restant dans leur cercle premier. S'il est vrai que les tiers-lieux rassemblent souvent des individus sur la base de valeurs communes, un brassage plus étendu s'opère, et des personnes parfois très différentes s'y rencontrent. C'est en cela que les tiers-lieux permettent l'ouverture.

Ces lieux qui favorisent l'ouverture et les rencontres jouent finalement le rôle d'une instance de socialisation, comme l'entreprise peut l'être. Les humains sont des êtres sociaux et ils ont besoin de relations, de se confronter à l'altérité pour se construire. Ils ont aussi besoin de créer de la confiance pour s'épanouir. La sociabilité et la coopération basée sur la confiance sont des facteurs ayant un fort impact sur le bien-être des utilisateurs de tiers-lieux. Cette affirmation

est approuvée par presque tous les responsables de sites enquêtés, cités dans la série de *verbatim* suivante : “il y a un *impact fort du fait d’être membre par rapport à son activité professionnelle et son épanouissement personnel du quotidien au travail*” ; “entre nous, on appelle le lieu ‘la maison’” ; “un sentiment d’être content de faire partie du lieu. On est content d’aller travailler, c’est un écosystème d’humains qui partagent des valeurs, qui apprennent à se connaître” ; “les *coworkers sont vraiment contents d’être là*” ; “Oui, ils étaient contents d’aller au travail, ils étaient fiers de leur lieu qui était très beau, contents des gens qu’ils voyaient sur leur lieu de travail. Certains occupants habitaient aussi dans ce quartier et amenaient leurs enfants après l’école pour travailler. On connaissait les chiens et les enfants de toute une partie des gens”, ou encore “on a trouvé le nom ensemble pour que tout le monde s’approprie le lieu. Pour tous les résidents c’est chez eux, c’est un endroit où il se sentent bien”. Dans ces lieux de travail, des liens faibles peuvent se transformer en liens forts et cette sociabilité impacte le bien-être des individus. Les travailleurs ne sont pas le seul public à fréquenter les tiers-lieux, qui peuvent être des lieux de sociabilité pour les habitant.e.s d’un village, comme l’explique une coordinatrice de lieu rural : “Le marché des producteurs participe à la création de lien entre les habitants. [...] Là actuellement il y a des enfants qui sont en train de faire un atelier en bas, moi je fais des ateliers informatiques pour des personnes âgées, qui viennent depuis longtemps, on leur répète les mêmes choses et ils n’apprennent pas. Ils viennent au “club informatique” pour retrouver leurs copains. Des fois les gens ont juste besoin de parler. Moi je n’ai pas de communauté, j’ai des gens qui viennent, du lien social qui se crée. L’équipe dans un tiers-lieu c’est super important”. L’accent mis sur la dynamique au sein de l’équipe gestionnaire est important. Encore une fois, l’animation au sein du lieu est cruciale, les tiers-lieux sont des affaires d’individualités qui se rencontrent et des animateurs ouverts font toute la différence. La coordinatrice poursuit en décrivant un impact encore plus personnel “on a une maman qui vient avec sa petite fille trisomique. Parce qu’elle, elle vient se connecter, et nous pendant ce temps on s’en occupe, elle est avec nous au bureau, elle fait les réunions. Donc ça a un impact sur elle, sur sa fille mais comment on le mesure ?”. Le tiers-lieu a un impact évident sur le bien-être de cette mère, pourtant très difficile à prouver. Un autre responsable relate le cas d’un bénévole qui est venu tous les jours en août, car il y avait tous les jours “un truc à faire”.

2. Un nouveau rapport au travail

Ces dynamiques invitent à repenser la relation au travail. Les tiers-lieux sont des espaces qui accueillent de nombreux travailleurs indépendants, notamment en coworking. Ils y viennent pour avoir un cadre de travail, en finir avec la solitude de travailler chez soi, mais aussi pour

se faire un réseau, partager des moments conviviaux, trouver des collaborations sans hiérarchie. Ils y viennent pour se trouver une communauté, des collègues qu'ils n'ont pas en renonçant à travailler dans une entreprise. Comme le souligne une personne interrogée, ce n'est pas forcément *“une communauté au sens où ils font des choses ensemble pour changer la ville, mais maintenant il y a des gens qui commencent à s'ouvrir, les gens commencent à se connaître. Par exemple, un des coworkers ne parlait pas au début et récemment il s'est ouvert. Il a eu l'impression de trouver un soutien, des amis”*. Cette communauté apporte des compétences, des complémentarités, des opportunités, des savoir-faire et des savoir-être, de manière formelle ou informelle et dans la réciprocité. Et dans le cas de travailleurs indépendants, l'effet sur l'activité professionnelle est particulièrement lié à l'effet sur l'individualité. Le tiers-lieu est un espace professionnel qui a des conséquences sur la vie personnelle. Les outils digitaux et collaboratifs proposés au sein de ces espaces sont également moteurs de cet apprentissage de *“pair à pair”*. Ce phénomène brouille la frontière entre vie privée et travail, ce qui peut être perçu comme quelque chose de négatif, d'une impossibilité de *“déconnecter”*, surtout lorsque les outils numériques composent le quotidien. Mais cela peut aussi être vu comme une rupture avec une vision du travail comme le *tripallium*, l'instrument de torture, une distanciation du modèle néoclassique qui oppose le travail aux loisirs et à la consommation. Le travail pourrait être source de plaisir. L'horizontalisation des rapports hiérarchiques provoque aussi une décontraction et crée un environnement propice aux discussions informelles, à la familiarité, aux échanges où l'on apprend finalement plus que prévu car une confiance se développe. Les valeurs défendues par les tiers-lieux, d'ouverture, d'égalité, de convivialité et de partage, sont des facteurs d'attraction des individus. Une communauté et le sentiment d'appartenance qui en découle s'érigent aussi sur la base de valeurs communes, c'est ce que raconte cette responsable de site en argumentant d'un impact social sur l'individu, *“on est tous dans le même bateau à bosser sur les mêmes thématiques, ça donne vachement de courage, t'es à l'aise dans un écosystème, tu te dis que c'est pas vain les combats qu'on mène, tu trouves du réconfort”*, même si elle ajoute plus tard que ce n'est pas assez pour créer un sentiment d'appartenance.

3. Une appartenance corrélée au niveau d'implication

On peut corrélérer le *turn-over* des individus, le taux de roulement, à une implication moindre dans le lieu. Les utilisateurs seront plus enclins à quitter un lieu dans lequel ils ne se sont pas investis ni ne veulent s'investir. Le lieu évoluant au gré des besoins de la communauté, certains individus peuvent ne plus se reconnaître dans les transformations, comme le souligne un interviewé *“on a aussi perdu des gens sur la route, qui n'y trouvaient plus leur compte”*.

L'appartenance volontaire d'un individu à un collectif naît de son adéquation avec les principes de ce dernier, *“le sentiment d'appartenance est un état qui se manifeste au sein d'une collectivité, tout en se mesurant sur une base individuelle. Il s'agit en quelque sorte du degré d'identification et d'attachement de l'individu face à un groupe de référence (ses caractéristiques, ses valeurs)”*⁴⁴. Ce sentiment émerge lorsque le tiers-lieu a une identité forte à laquelle l'individu peut se greffer pour y contribuer, il dépend donc de la rencontre entre le tiers-lieu et l'individu. Il est nécessaire que la personne soit dans un certain état d'esprit pour s'investir dans la communauté. J-M. Cornu (2004) isole trois conditions à l'implication d'individus dans un projet collaboratif : le développement d'un savoir-faire, le plaisir et la reconnaissance. Ces trois éléments seraient les leviers qui rapprocheraient les intérêts individuels de l'intérêt collectif, car en les développant, on s'inscrit dans un cercle qui s'alimente : le lieu a des impacts sur les individus et les individus sur le lieu. Les individus s'impliquent et s'attachent au lieu, ce qui les pousse à s'impliquer davantage. L'animation est primordiale pour agir sur les trois leviers, en planifiant des événements récurrents, en connectant les individus, en organisant des temps de rencontre informels. Un coordinateur m'explique lors d'un entretien que leur lieu a une gouvernance qui implique tous les membres de la communauté : *“Pour les tâches logistiques du quotidien, chaque membre est responsable d'une tâche physique tous les jours. Chaque membre a pour obligation de faire une de ces tâches comme par exemple l'accueil des arrivants, arroser les plantes, nettoyer le frigo. Le niveau de décision est anecdotique mais c'est impliquant”*. G. Deschênes argumente que *“Les employés qui se sentent partie prenante de leur milieu de travail bénéficient d'une meilleure qualité de vie et d'une plus grande satisfaction sur le plan professionnel. [...] De plus, ils sont plus susceptibles de devenir de bons ambassadeurs pour parler en bien de l'organisation pour laquelle ils travaillent [...] Son succès et sa pérennité pourraient en dépendre”*⁴⁵. Le sentiment d'appartenance est donc créateur d'impact pour l'individu, qui se sent reconnu, qui apprend et qui prend du plaisir à faire partie de la communauté, et également pour le lieu, qui se pérennise et devient véritablement commun.

Mais ce sentiment ne se décrète pas, il ne s'impose pas. Et il arrive que des gens utilisent le lieu sans aucun désir de s'y investir. Ces lieux restent des espaces de travail, et tout le monde ne voit pas son travail comme une source de plaisir, tout le monde n'est pas heureux du brouillage des frontières entre vie privée et professionnelle. Il peut être compliqué d'articuler

⁴⁴ <http://gdressources.com/cultiver-le-sentiment-dappartenance/>

⁴⁵ <http://gdressources.com/cultiver-le-sentiment-dappartenance/>

une cohésion entre des auto-entrepreneurs, des petites structures et des grosses structures, comme le relate un responsable de lieu, quand je lui demande si les utilisateurs ressentent un sentiment d'appartenance : *“les coworkers oui, beaucoup, les petites structures aussi. Ils sont vraiment contents d'être là. C'est moins le cas des grosses structures, où il faut déjà qu'ils développent un sentiment d'appartenance à leur structure. Si en plus tu dois développer un sentiment encore plus large, c'est plus compliqué. Après le confinement, les gens d'une grosse structure hébergée n'étaient pas hyper emballés de revenir bosser sur site, ils étaient mieux en télétravail”*. Un autre responsable évoque des niveaux d'implication très différents, avec une partie des résident.e.s très attachée aux valeurs et investie dans le fonctionnement, et une autre pas du tout. La volonté de mixité des publics affichée par les tiers-lieux entre parfois en contradiction avec la formation d'une communauté, une personne qui coordonne un lieu domiciliaire plusieurs associations ayant chacune une communauté d'utilisateurs raconte des implications différentes dans chacune et la difficulté du mélange intercommunautaire. Le sentiment d'appartenance se ressent *“beaucoup pour les sportifs, beaucoup moins pour les cultureux qui sont plus dans la consommation, et c'est difficile à dire pour l'éducation populaire vu la diversité des publics”*. Ces associations domiciliées sont également regroupées en un collectif pour la gestion du lieu, et leur appartenance est très nuancée et dépend des moments, explique le coordinateur. De plus, s'impliquer demande du temps, une ressource que les individus n'ont pas forcément envie de partager, surtout lorsqu'ils payent un loyer pour un local et des services.

Enfin, un des entretiens met en exergue le danger d'un repli communautaire pour les individus qui y trouveraient un repaire : *“c'est aussi le danger que les gens trouvent un refuge ici et ne se confrontent plus au monde extérieur. Tu sais plus quelle est la limite entre faire du bien à quelqu'un et l'empêcher d'avancer. Donc c'est pas tout rose, ce que tu vis dans une entreprise sur des questions de gouvernance, de pouvoir, de violence, ça se vit partout. Oui c'est vrai qu'il y a beaucoup moins de discriminations par exemple, mais ce qui n'empêche pas que les collectifs restent des humains avec leur personnalité, leurs spécificités”*.

Les communautés sont des rassemblements d'individus, qui sont à priori uniques. Le sentiment d'appartenance se développe sur la base de valeurs partagées et d'implication dans un lieu, grâce à une animation de la communauté par la mise en relation des individus. Un sentiment d'appartenance peut avoir des effets très positifs sur les personnes lorsqu'elles s'intègrent bien, montent en compétences grâce aux autres membres, se sentent reconnues par leurs pairs, trouvent du soutien et parfois nouent des amitiés. Ces phénomènes améliorent le bien-être sur

le lieu de travail et le bien-être général. Ils permettent aussi une ouverture d'esprit. Les effets décrits sont des impacts sociaux lorsqu'il y a une amélioration des capacités et du bien-être des individus. Insuffler ce sentiment d'appartenance est très complexe, et tous les tiers-lieux n'y arrivent pas. Lorsqu'ils arrivent, les questions de repli sur la communauté et d'entre-soi se posent.

II. Un effet relatif sur les pratiques individuelles

En partageant des “bonnes pratiques” et en agréant des individus plus ou moins engagés, le fait d'appartenir à une communauté au sein d'un tiers-lieu permettrait une conscientisation et aurait un effet transformateur sur certaines habitudes.

1. Le partage de bonnes pratiques

Les projets de tiers-lieux s'inscrivent souvent en accord avec le développement durable. Par la promotion de pratiques collaboratives et ouvertes, par la volonté d'agir sur la cohésion sociale, par la sensibilisation aux circuits courts, au réemploi et à une économie plus locale. Le documentaire « *Dis, c'est quoi un tiers-lieu ?* » affirme qu'en se plaçant dans le cadre d'une économie collaborative, ces espaces propagent aussi une autre vision de nos modes de vies, de consommation et de production. Cette vision peut même s'apparenter à de la frugalité ou de la sobriété, et nombres de tiers-lieux s'engageraient sur les thématiques de la décroissance, de la lutte contre l'obsolescence programmée et contre l'hyperconsommation, en proposant l'utilisation de biens collectifs plutôt que les biens eux-mêmes. La combinaison de plusieurs acteurs dans une démarche de faire ensemble invite à cette remise en question de nos modes de vies et de travail. En sensibilisant les individus passant leurs portes, les tiers-lieux promeuvent des “bonnes pratiques”, en tout cas des pratiques plus respectueuses des piliers du développement durable. Plusieurs pratiques observées chez les organisations de la méthode d'enquête ont été présentées dans la partie précédente, comme la mise en place d'un compost, des espaces de restauration en circuits courts, la sensibilisation au réemploi et aux activités artisanales ou une conception écologique du bâtiment en lui-même. Les collaborations dérivant de la proximité au sein des tiers-lieux, ainsi qu'une formation “de pair à pair”, ouvrent la voie vers une approche de résilience des territoires. L'implication des individus, corrélée comme il a été dit plus tôt au sentiment d'appartenance à une communauté, est favorisée à travers des modes de gouvernance ouverts à la co-construction et des incitations aux bonnes pratiques.

Malgré tout, le Rapport 1000 lieux (2018) soulève une limite des tiers-lieux concernant la transition environnementale, car même si les bonnes pratiques se retrouvent en filigrane d'un grand nombre de ces lieux, ce n'est que rarement leur objectif principal. Tous les tiers-lieux ne sont pas thématiques sur les modes de consommation et de production locale. L'impact environnemental des tiers-lieux est donc fortement lié à l'engagement individuel des membres de la communauté, engagement qui se révèle être très inégal d'un individu à l'autre. C'est ce que confirme une personne de l'enquête lorsqu'elle explique que la dimension écologique du lieu vient de la conscience écologique individuelle des membres de la communauté. Une autre personne souligne que son lieu n'accueille que des structures de l'ESS, où les travailleurs sont déjà sensibilisés puisque l'environnement est leur thématique de travail. Le Rapport 1000 Lieux (2018) place cette responsabilité individuelle dans le contexte d'une difficulté d'appliquer des politiques environnementales à une plus grande échelle, même locale ou territoriale.

2. Une conscientisation souvent informelle sur le temps professionnel

Les individus sont différemment sensibilisés aux enjeux sociaux et environnementaux. Le tiers-lieu peut avoir un effet sur cette sensibilisation et in fine sur les pratiques des gens, premièrement dans sa conception qui peut être écologique, et dans les bonnes pratiques prônées et mises en œuvre au sein du lieu, qui peuvent faire effet de *nudge* sur les utilisateurs qui y sont confrontés régulièrement.

Cette sensibilisation peut aussi s'effectuer dans la réunion de profils différents, où des personnes peu engagées et sensibilisées croisent régulièrement des personnes très engagées et militantes. Un des responsables de lieu enquêté analyse trois profils d'utilisateurs réguliers du lieu, il y aurait un groupe de personnes très engagées dans leurs pratiques individuelles, un groupe qui n'est pas du tout sensibilisé et une *“une partie grise au milieu”*, de personnes qui s'adaptent à leur environnement. Ces personnes sont enclines à se laisser influencer par l'atmosphère générale du lieu et des usagers, par des liens faibles. On peut également imaginer qu'une personne fraîchement sensibilisée essaiera de convaincre son premier cercle composé de liens forts de ses nouvelles convictions, pour un effet domino. C'est à ce moment-là que le lieu jouerait sa fonction de brassage et de *nudge* sur les modes de consommation individuels. Une coordinatrice d'un site en milieu rural explique que leur influence sur les gens est douce : *“on défend une idée de l'agriculture, qu'on met en avant avec nos prestataires, donc j'espère que ça influence positivement les gens. C'est une influence tranquille. Nous on est pas axé sur le développement durable mais après on a quand même un marché de producteur bio-raisonné,*

et on incite les gens à acheter là-bas plutôt qu'au supermarché. Là je pense à mettre un compost à disposition des habitants. On prend les gens comme ils sont, on essaye pas de les saouler. [...] On essaye pas de changer la société chacun fait comme il veut". Cette influence tranquille repose sur le fait de ne pas culpabiliser ou forcer les individus, qui pourraient se braquer. L'accent est aussi mis sur les temps informels comme les petits-déjeuners, repas, *afterworks* ou encore barbecues où les usagers peuvent apprendre à se connaître et tisser des liens. C'est là que se rencontrent des individus différemment sensibilisés, et qu'une conscientisation peut se faire. L'exemple d'un lieu pris dans la sous-partie précédente, qui héberge une majorité de structures de l'ESS travaillant dans le développement durable, comporte aussi un espace de coworking dont les usagers n'exercent pas forcément dans les mêmes domaines. La responsable dénote un impact sur les coworkers, d'intégrer un espace partagé par des personnes sensibilisées à l'environnement. Une autre responsable d'un lieu occupé temporairement se rappelle un fait plutôt amusant qui l'a marqué "*j'ai l'impression que plusieurs personnes se sont mises à faire pousser des avocatiers*", quelque chose de très spécifique qui peut souligner les effets, mêmes anodins, de l'influence de faire partie d'un groupe sur les individus. La responsable poursuit en confirmant un certain impact sur les pratiques individuelles : "*je pense, sur certaines pratiques comme le tri des déchets ou l'usage d'un compost. Les gens étaient encouragés à venir en transports ou à vélo parce que c'était compliqué de se garer. Mais est-ce qu'ils ont continué à faire ça après, je ne sais pas*". Cela pose la question de la perdurance des effets des tiers-lieux. Est-ce que des personnes sensibilisées par leur environnement de travail le restent lorsqu'elles quittent l'espace ?

3. Une évolution des pratiques

Les entretiens révèlent un autre effet des tiers-lieux qui peuvent impacter, en plus des modes de consommation des individus, leurs pratiques personnelles ou professionnelles voire parfois leur trajectoire de vie.

Lorsque plusieurs structures sont rassemblées au sein d'un même espace, les travailleurs ont une vision sur les pratiques de leurs pairs travaillant dans d'autres structures, ce qui peut amener à modifier ou mélanger des manières de faire, qui suivront l'individu après son départ de l'entreprise. Ce phénomène est décrit dans deux des interviews, où une animatrice annonce qu'il y a "*des personnes qui après être passées par ce genre de lieu, envisagent des espaces partagés, qui préfèrent rechercher ce genre chose désormais*". Un coordinateur décrit la dynamique entre les associations hébergées par le lieu et le collectif gestionnaire du lieu dont elles font partie, en expliquant qu'il y a un effet sur les pratiques individuelles, même si "*il*

n'est pas assez massif. Quelqu'un qui représente une asso de sport a un savoir-faire de sportif et doit travailler dans le collectif avec un savoir-faire et un métier de cultureux. Bref ça fait évoluer les pratiques individuelles des gens".

Les échanges horizontaux, une communauté accueillante et l'apprentissage de nouvelles choses observés dans les tiers-lieux participent également de l'évolution des pratiques des utilisateurs des tiers-lieux. Un des lieux enquêtés qui comporte un skatepark, a selon son coordinateur, un impact sur la montée en compétence de ses utilisateurs : *"Tout simplement, un skater vient pendant 2 ans au skatepark, il devient meilleur dans sa pratique. Il développe une expertise, il y a une acquisition de compétences et de savoir. Pour ce qui est des autres, genre les cultureux c'est plutôt sur la diversité des pratiques, apprendre par l'expérimentation"*. Une autre salariée de tiers-lieu dont une partie est un habitat partagé nous fait part de l'impact de la communauté sur l'organisation individuelle des personnes, et le fait de trouver sa place dans un collectif : *"il y a un côté vie en communauté même si chacun vit chez soi. L'année dernière, tous les midis on partageait les repas à au moins 10, donc il y avait une organisation des repas, avec un tableau, qui fait la cuisine qui fait quoi. Ça s'est fait tout seul. L'aspect collectif, se gérer, ça peut te faire évoluer individuellement. Ça a été nouveau pour beaucoup de faire des réunions où t'es 20 autour d'une table et tu dois prendre la parole. Ce confrontation au collectif dans toutes ses formes, ça fait évoluer individuellement et ça peut changer certaines pratiques qu'on a, ça joue sur l'ouverture d'esprit des gens"*. Mais les impacts peuvent être encore plus radicaux, comme l'histoire racontée par une responsable d'un salarié d'une entreprise hébergée dans lieu, qui a trouvé sa place dans la communauté et a finalement démissionné. Comme il aidait beaucoup la traiteur installée dans l'espace, il s'est dit qu'il allait monter un restaurant. Enfin, un animateur me raconte son histoire et comment il en est arrivé à occuper cette place au sein du tiers-lieu aujourd'hui : *"j'ai pas du tout une famille artistique, je me suis construit tout seul. Je me retrouve au Chêne (l'espace partagé qui a précédé l'espace actuel, ndlr) et je sais pas du tout utiliser mes mains, et en étant baigné dans cette ambiance, aujourd'hui, je peux construire des choses. Sur les pratiques alimentaires aussi, ça arrive sûrement sur les gens qui viennent dans le lieu, ils font plein d'ateliers, ils touchent à tout, il y a une transmission des connaissances. Là on vient de défricher le jardin du voisin et ça pousse dans tous les sens, tout le monde met la main à la pâte et certaines personnes qui ne se connaissaient pas du tout se sont régalingées, ont appris plein de trucs sur les graines"*.

L'effet sur les pratiques individuelles de l'appartenance à une communauté dans un tiers-lieu reste très difficile à mesurer tant il est qualitatif et subtil. La durabilité de cet effet est également

difficile à cerner. Les entretiens confortent quand même un effet *nudge*, même léger, de la promotion de “bonnes pratiques”, ou de pratiques différentes. L’union de personnes différemment engagées laissent fortement supposer une remise en question des pratiques pour certains individus, qui découvrent de nouvelles manières de travailler, consommer et produire. Une insistance se pose encore une fois sur les temps informels qui permettent la socialisation, l’échange et la conscientisation des enjeux de consommation actuels.

III. Une nouvelle modalité d'expression citoyenne dans les tiers-lieux ?

Les tiers-lieux peuvent faire office d’intermédiaires entre les acteurs publics et les citoyens, invitant ces derniers à participer activement à la vie de leur territoire. La communauté peut fournir un cadre d’expression propices aux initiatives. De plus, les lieux sont de potentiels espaces de confrontation à l’altérité qui peuvent jouer sur la civilité et la solidarité des individus qui foulent leurs sols.

1. La contribution des citoyens pour mieux vivre ensemble

Les tiers-lieux sont souvent décrits comme des initiatives citoyennes ascendantes. En France, les échelons administratifs sont multiples : communes, communautés de communes et d’agglomérations, métropoles, départements, régions. L’universalisme et la centralisation à la française ont cherché à supprimer les communautés. Claude Jacquier (2011) défend une thèse selon laquelle les communautés n’ont pas disparu mais ont été fragilisées par l’individuation et les pressions pour une société universelle. A l’heure où l’Etat cherche à se désengager de la question sociale pour mettre fin à “l’assistance”, ce sont les communautés, notamment via l’ESS et à l’échelle des territoires, qui organisent la solidarité pour assurer le rôle de filet de sécurité. Nous faisons face une crise de la représentation et à une fragmentation de la société. Les communautés-territoires invoquées par Jacquier seraient un cadre favorable à l’émergence d’initiatives ascendantes, qui doivent se coupler aux politiques descendantes du décideur public, afin de répondre au mieux aux enjeux du développement durable. La lourdeur des administrations parfois qualifiées de “millefeuille” rend l’interaction compliquée entre *bottom up* et *top down*. Les tiers-lieux peuvent redonner du pouvoir d’agir aux citoyens en les rendant contributeurs, en catalysant leurs énergies et celles d’autres acteurs du territoire dans un projet collectif. Ils invitent à repenser le service public et le lien social au sein des quartiers et villages, en offrant aux habitant.e.s des moyens de développer un lieu de vie et des services manquants

dans leur commune. Le Rapport 1000 Lieux prend l'exemple d'un tiers-lieu public mais auto-géré : *“C'est une subsidiarité démocratique qui se met en place et qui vient reformuler la position de l' élu face au citoyen. Le Tiers Lieu favorise l'émergence de la démocratie contributive qui va repenser le dialogue entre la ville et son citoyen. [...] on va repenser l'implication du citoyen et sa capacité à intervenir sur son espace urbain et sur sa vie quotidienne”*⁴⁶.

Finalement, ces lieux permettraient de revenir à l'essentiel : la convivialité, l'être et le vivre ensemble. En proposant un lieu de vie avec plusieurs usages et services qui répondent à des besoins dans des zones qui ont parfois le sentiment d'être délaissées, les tiers-lieux fluidifient la cohésion sociale et redonnent leur place aux citoyens, à toutes et tous les citoyens, dans une démarche de faire ensemble. Ils collent à la définition du civisme donnée par l'Etat qui *“est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique, qui le conduit à agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers”*⁴⁷.

2. L'apport d'un cadre d'expression

Les tiers-lieux fournissent un cadre d'expression aux individus qui s'y impliquent. La multiplicité des usages et leur constante évolution sont le fait des besoins de la communauté. Laisser des endroits libres à l'appropriation, où tout le monde peut soumettre une idée pour remplir un espace ou organiser une activité, participe à la création de ce cadre. C'est ce que confirment plusieurs personnes interviewées, en décrivant des espaces libres dans leur lieu, des couloirs, des halls, des salles, des espaces extérieurs, où les initiatives sont encouragées. Les services et outils présents sur sites, notamment dans les fablabs, sont des leviers puissants du faire ensemble.

La communauté qui se constitue donne la confiance et l'élan nécessaires aux individus pour se lancer. Cette confiance, comme il a été si souvent répété dans ce mémoire, se développe largement lors d'événements informels, et l'animation est un moyen de faire prendre conscience aux individus qu'ils peuvent s'exprimer librement, dans le respect des autres évidemment, qu'ils peuvent avoir un effet sur le lieu qu'ils occupent avec d'autres individualités, un lieu commun. Cela se ressent dans le discours d'une salariée de tiers-lieu, qui relate les débats qui ont animé la communauté occupant le lieu lors de la crise sanitaire : *“le confinement, ça a levé énormément de débats, tout le monde n'a pas la même opinion là-dessus.*

⁴⁶ Le Lab Ouishare x Chronos (2018). *Mille lieux, objectiver l'impact des tiers-lieux sur les territoires*

⁴⁷ <https://www.vie-publique.fr/fiches/23857-quelles-sont-les-valeurs-attachees-la-citoyennete>

Il a fallu prendre des décisions, on réouvre le lieu comment ?”. Chacun a pu exprimer son point de vue, ses craintes et la décision a été prise collectivement. Le collectif Homo Sociabilis voit les communautés comme des repères pour les individus afin qu’ils puissent s’exprimer entièrement, *“dépourvus d’un “monde humain”, les hommes cherchent de nouveaux repères à un niveau qu’ils peuvent appréhender. La communauté offre ce cadre de fonctionnement et d’action sécurisant et permet à “l’homme complet” de s’exprimer, au lieu de quelques fragments de sa personne comme dans les échanges marchands”*⁴⁸. C’est peut-être ce qu’exprime le RGCS, en faisant l’hypothèse que les espaces collaboratifs pourraient se placer en nouvelles *“agoras de la Cité”*⁴⁹.

Le regroupement de plusieurs structures en un collectif traduit en soi une initiative citoyenne qui affirme un désir de partage et de commun. Plusieurs tiers-lieux enquêtés se décrivent comme un lieu où l’on refait le monde premièrement dans sa structure, deuxièmement dans le cadre du projet collectif et troisièmement à titre individuel sur des temps informels où les débats, les discussions et les échanges se déroulent.

3. Une confrontation à l’altérité à relativiser

Les tiers-lieux, en mixant les usages et les publics, sont des espaces où les individus se confrontent à l’altérité, à la diversité. Le collectif Homosociabilis souligne que les mécanismes de réciprocité à l’œuvre dans les structures communautaires font sa richesse, car les membres y sont différents et complémentaires. Ne pas se confronter aux autres, rejeter la différence mène au repli sur soi et à l’exclusion, ce qui à terme menacerait la cohésion de la société et même l’humanité. Les communautés ouvertes constituées d’un noyau solide sont facteurs de lien social. Plusieurs entretiens racontent une confrontation à l’altérité, dont un où l’occupation d’un lieu était attenante à un centre d’hébergement de personnes en grandes précarité. La coordinatrice raconte comment le contact entre ces publics précaires, les travailleurs du lieu et les habitant.e.s du quartier a ouvert l’esprit des individus, qui ont vu que *“parfois t’as des parcours de vie compliqué, et il faut être tolérant”*. Un autre coordinateur parle de la grande diversité des bénévoles du lieu, en citant l’exemple d’un jeune de *“quartier chaud”* et d’un jeune ingénieur qui *“gagne 4000€ par mois”*, les deux utilisant et s’investissant dans le lieu ensemble. Ce même lieu accueille un public de différents milieux, différentes catégories

⁴⁸ Collectif Homo Sociabilis (2020). *Face aux 8 plaies du 21^e siècle? Une société résiliente et conviviale a besoin de communautés citoyennes.*

⁴⁹ Research Group Collaborative Spaces (2016). *Les communautés collaboratives dans la cité: De politiques pour à des politiques par les tiers-lieux?*

socioprofessionnelles, différents âges. En ce sens les tiers-lieux poussent à la civilité, une autre valeur de la citoyenneté, qui décrit *“une attitude de respect, à la fois à l’égard des autres citoyens (ex. : politesse), mais aussi envers les divers bâtiments et lieux de l’espace public (ex. : transports publics). C’est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société”*⁵⁰.

Toutefois l’altérité est parfois limitée, surtout lorsque les lieux ne sont pas ERP. La plupart des espaces de travail abritent des structures et leurs salarié.e.s ainsi que des coworkers qui partagent globalement les mêmes valeurs et viennent de milieux similaires. A la question *“est-ce que votre lieu est propice aux initiatives citoyennes ?”*, un responsable me répond *“oui mais dans une certaine mesure car ça reste quand même plutôt de l’entre soi et que les espaces de discussions et de débats se déroulent avec des initiés. Il y a des gens qui sont pas initiés avec qui ce serait intéressant d’avoir ces discussions-là sauf que c’est ceux qui ne s’investissent pas dans le bâtiment”*. Même constat pour un autre responsable *“ouais je pense. Encore une fois, c’est aux gens de faire. Il y a des espaces à disposition, il faut que les gens veuillent les investir, que les gens se l’approprient, ce qui se passe aujourd’hui c’est pas suffisant. [...] sur les temps informels, à l’heure du déjeuner, il y a pas mal de débats sur les élections, sur les problèmes de harcèlement de rue, sur pleins de sujets de société. Après si t’es dans une entreprise, tu fais ça avec tes collègues. T’aurais quand même pu avoir cette discussion avec tes collègues, l’idée de lieu comme ça c’est qu’on rassemble plus de gens, qui viennent de milieux et métiers différents donc ça peut enrichir les discussions, mais les gens viennent quand même ici avec un état d’esprit relativement homogène. On est tous d’accord, les gens viennent tous avec les mêmes valeurs, les mêmes idées. C’est vrai qu’on est dans un milieu où les gens sont pas mal favorisés même s’ils ont des idées”*. Ces deux témoignages soulignent que l’entre-soi n’est pas loin dans ces espaces de travail qui accueillent souvent des métiers dits de la classe créative, de l’économie tertiaire et utilisant des outils numériques, témoignant d’un certain capital culturel. La confrontation à l’Autre, le brassage social dépend beaucoup de la nature du lieu.

En proposant un espace d’intermédiation avec les pouvoirs publics, les tiers-lieux invitent leurs usagers à prendre en main les problématiques de leur territoire, ce qui encourage une citoyenneté active. La communauté pose un cadre de confiance favorable à l’expression individuelle, qui peut se muer en initiative. La rencontre de personnes différentes de soi, la

⁵⁰ <https://www.vie-publique.fr/fiches/23857-quelles-sont-les-valeurs-attachees-la-citoyennete>

solidarité qui peut se développer, participent à la civilité. Ces rencontres poussent à l'ouverture d'esprit, voire à l'empathie. Cependant, les tiers-lieux ne sont pas forcément utilisés par des publics différents, car ils réunissent sur la base de valeurs communes. Certains attirent des individus avec un capital social, économique et culturel élevé, et les populations ont parfois du mal à se mélanger, comme il a été dit à plusieurs reprises dans ce mémoire. Les tiers-lieux ne sont pas sans risque de reproduire les inégalités sociales en produisant de l'entre-soi et de la gentrification. De plus, la libre expression des individus est tout bonnement impossible à prouver. Comment savoir si ces individus n'ont pas d'autres canaux d'expression, plus importants ? Comment savoir l'évolution de leur expression due à la fréquentation d'une communauté ?

L'appartenance à une communauté a des impacts sur l'individu, sur ses capacités, sur ses pratiques de travail, sur ses modes de consommation, sur son bien-être, sur son rapport à l'autre et au monde. Les tiers-lieux se posent en intermédiaire entre les décideurs publics et les citoyens, et les poussent à une citoyenneté active. Ces affirmations sont extrêmement variables d'un tiers-lieu à l'autre, selon la gouvernance du lieu, ses usages, le degré de collaboration et de confiance, les relations avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux. L'organisation de la communauté et ses rapports avec l'extérieur façonnent ses objectifs et vice versa. Mais ce sont avant tout les individus qui forment les communautés, et même si l'individualisme de masse peut exercer une pression au conformisme, certaines individualités ne s'intégreront pas ou peu à une communauté, d'autres oui et y seront moteurs, d'autres y trouveront un refuge. Les rapports individuels à la communauté la dessinent, et en retour la communauté peut apporter aux individus, qui choisissent de s'y investir ou non et dans quelle mesure. Des incitations à l'implication peuvent être mises en place grâce à l'animation du lieu, mais *in fine* ce sont les individus qui ont le choix de se laisser impacter par la communauté, de ne pas s'en préoccuper ou de la quitter si elle ne leur convient pas ou plus.

Conclusion

Les réflexions qui ont précédé le choix de ce sujet de mémoire portaient sur l'existence même des communautés au sein des tiers-lieux. La définition de ces communautés par le rassemblement d'utilisateurs des services et usages d'un tiers-lieu a levé les doutes. Oui, il y a bien des utilisateurs et utilisatrices réguliers dans les tiers-lieux, constituant un noyau que l'on peut nommer communauté. Finalement la question n'était plus de savoir si les communautés des tiers-lieux ont des impacts, car les impacts proviennent forcément des individus et de leurs dynamiques, pas du lieu en lui-même⁵¹. L'intérêt s'est donc porté sur les rôles de la communauté dans les impacts sociaux des tiers-lieux. Cette année d'alternance au sein d'ETIC, des lectures théoriques et les entretiens mettent en lumière une myriade de situations, de configurations et des impacts très diffus. Pourtant, il est aujourd'hui très important de pouvoir justifier de ses impacts, à l'heure où ils conditionnent l'octroi de financements.

Le mémoire met en exergue plusieurs impacts "évidents", comme celui d'offrir des espaces adaptés à des nouvelles pratiques de travail, d'autant plus pour les auto-entrepreneurs, les petites et moyennes structures et les acteurs de l'ESS. La mutualisation rend possible des rencontres qui peuvent mener à des collaborations, et les lieux sont propices à la socialisation et donc favorables à la cohésion sociale. Tout cela a des effets d'ouverture sur les individus, aux niveaux personnels et professionnels. La situation idéale pour un tiers-lieu serait celle où la gouvernance et les usages sont le fruit d'une co-construction avec les utilisateurs du lieu, s'inscrivant dans le cadre plus large d'une co-construction avec les acteurs locaux et les collectivités territoriales. Cette construction collective déboucherait sur un sentiment d'appartenance à une communauté des utilisateurs du lieu, qui deviendrait alors un point central d'innovation et de lien social à l'échelle territoriale, propice à l'expression citoyenne individuelle et aux initiatives locales. L'espace serait adapté à la communauté et ses besoins et évoluerait au même rythme qu'eux. En réalité, cette situation idéale est plutôt complexe à installer. Au niveau interne, une gouvernance et des usages suivant les mouvements et le *turn-over* de la communauté sont des phénomènes difficiles à appréhender. Il est parfois nécessaire de faire des choix qui ne satisferont pas tout le monde. Le rapport aux acteurs locaux et aux collectivités peut être également tendu ou inexistant lorsqu'un projet n'est pas porté politiquement ou qu'il est mal vu par les acteurs locaux, souvent du fait d'une communication défailante et d'une première mauvaise impression difficile à combattre. Enfin, nous sommes

⁵¹ Ou dans une moindre de mesure dans l'éco-conception du lieu et l'incitation aux "bonnes pratiques", qui reste néanmoins corrélée aux pratiques individuelles au sein du lieu

dans une société d'individus où le mode de vie communautaire est peu prégnant, et il peut être épineux de faire cohabiter des individualités, des expériences de vie et des égos. L'entre-soi, "dérive" abordée dans le corps du mémoire, pourrait d'ailleurs être un frein à l'innovation en limitant la sérendipité, et plus généralement en limitant l'ouverture individuelle.

Deux solutions se dessinent dans la littérature et dans les entretiens : animation et communication. L'animation est le levier qui permet l'interconnaissance des utilisateurs du lieu et le développement d'une réciprocité et d'une confiance grâce à l'organisation de rencontres formelles et informelles. C'est grâce à une animation que la co-construction de la gouvernance et des usages se met en place, c'est l'animation qui fait l'interface entre le lieu et les partenaires privés et publics locaux. Une communication cohérente à l'échelle d'un lieu mutualisé par plusieurs acteurs peut également être un outil qui rassemble autour d'objectifs à l'intérieur du tiers-lieu, et qui renvoie une image transparente et harmonieuse aux acteurs extérieurs à la communauté, afin qu'ils comprennent sans ambiguïté le projet du tiers-lieu. L'enjeu est la constitution de tiers-lieux co-construits adaptés à leur territoire, leur communauté et les individus. Un dévoiement de la notion peut survenir si les tiers-lieux se construisent sur la base de simples logiques marchandes, devenant l'instrument RSE d'une fabrique à espaces dépourvus d'impacts sociaux. Car ces lieux, en promouvant la coopération, en revendiquant un développement durable et en offrant la possibilité d'intermédiation entre les pouvoirs publics et les citoyens, sont des outils puissants pour faire face aux ultimes enjeux environnementaux et sociaux du siècle. Ils sont des opportunités à saisir pour transformer nos sociétés par le bas, en commençant par les territoires.

Bibliographie

Articles académiques

- Besson, R. (2014). *Le paradigme économique des Tiers Lieux*. Revue Echosciences <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01726357/document>
- Besson, R. (2017). *Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines*. Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning, (34). <https://journals.openedition.org/tem/4184>
- Fabbri, J. (2016). *Les espaces de coworking : ni tiers-lieux, ni incubateurs, ni Fab Labs*. *Entreprendre & Innover*, 31(4), 8-16. <https://www.cairn.info/revue-entreprendre-et-innover-2016-4-page-8.htm>
- Genoud, P., & Moeckli, A. (2010). *Les tiers-lieux, espaces d'émergence et de créativité*. *Revue économique et sociale*, 68(2), 25-34. http://www.ot-lab.ch/wp-content/uploads/2010/07/Les_tiers-lieux_espaces_d_emergence_et_de_creativite_RES2010.pdf
- Gueguen, G. & Passebois-Ducros, J. (2011). *Les écosystèmes d'affaires : entre communauté et réseau*. *Management & Avenir*, 46(6), 131-156. <https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2011-6-page-131.htm>
- Jacquier, C. (2011). *Qu'est-ce qu'une communauté ? En quoi cette notion peut-elle être utile aujourd'hui?* *Vie sociale*, 2(2), 33-48. <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-2-page-33.htm?contenu=article>
- Lorre, B. (2018). *État de l'art sur les Tiers Lieux. Pour une approche critique de l'informatisation sociale*. Terminal. *Technologie de l'information, culture & société*, (123). <https://journals.openedition.org/terminal/3365>
- Rodet, D. (2008). *Les définitions de la notion d'utilité sociale*. *Économie et solidarités*, vol. 39 (n°1), pp. 164-173. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00743282/document>
- Scaillerez, A., & Tremblay, D. G. (2017). *Coworking, fab labs et living labs. État des connaissances sur les tiers lieux*. Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning, (34). <https://journals.openedition.org/tem/4200>

- Schaller, J. (2013). *Faire pour, faire avec ou faire ensemble : l'intelligence collective constitutive d'un monde commun*. Le sujet dans la cité, actuels 2(1), 172-198. <https://www.cairn.info/revue-le-sujet-dans-la-cite-2013-1-page-172.htm>
- Suire, R. (2013). *Innovation, espaces de co-working et tiers-lieux: entre conformisme et créativité*. Economics Working Paper Archive (Université de Rennes 1 & Université de Caen), 201308. <https://crem-doc.univ-rennes1.fr/wp/2013/201308.pdf>

Articles

- “Définition des Tiers-lieux”, *Movilab* https://movilab.org/wiki/D%C3%A9finition_des_Tiers-Lieux [consulté le 5/07/20]
- Burdeyron, F. (2019). “Interconnectés 2019, CGET et DGE, un même objectif : comprendre l’impact des tiers-lieux sur leurs territoires”, Franck Burdeyron, *Ocalia*, 17 janvier 2019. <http://www.ocalia.fr/impact-tiers-lieux-dge-cget-interconnectes/> [consulté le 18/06/20]
- Héras, A. (2018). “Le Tiers-lieu doit naître de la volonté de faire émerger une communauté de projet”, *Le courrier des maires et des élus locaux*, 20 septembre 2018 <http://www.courrierdesmaires.fr/77279/le-tiers-lieu-doit-naître-de-la-volonté-de-faire-émerger-une-communauté-de-projet/> [consulté le 15/05/20]
- Ricaud, L. (2018). “Animer des réseaux coopératifs, ça s’apprend”, 5 janvier 2018 <http://www.lilianricaud.com/travail-en-reseau/animer-des-reseaux-cooperatifs-ca-sapprend/> [consulté le 23/06/20]
- Ricaud, L. (2017). “Tiers-lieux : communauté, innovation, génération de valeur”, 5 janvier 2017 <http://www.lilianricaud.com/travail-en-reseau/tiers-lieux-communauté-innovation-génération-de-valeur/> [consulté le 23/06/20]
- Ricaud, L. (2012). “Travail en réseau collaboratif: comment les communautés en ligne fonctionnent elles ?” <http://www.lilianricaud.com/travail-en-reseau/travail-en-reseau-collaboratif-comment-les-communautés-en-ligne-fonctionnent-elles/> [consulté le 23/06/20]

Documentaires

- *Dis, c'est quoi un tiers-lieu ?* est une série documentaire en trois épisodes d'environ 20 min chacun réalisée dans le cadre du projet de recherche Tiers-Lieux du Sillon Lorrain piloté par Corinne Martin et soutenu par le dispositif CPER-Ariane (2017-2019). https://videos.univ-lorraine.fr/index.php?act=view&id_col=618

- Episode 1 : Les tiers-lieux dans l'esprit du temps
- Episode 2 : "Faire ensemble" dans les tiers-lieux
- Episode 3 : Les modes de financements dans les tiers-lieux
- *Culture friche*, réalisée par Émilie-Xuân Nguyen, alors étudiante du master Journalisme et médias numériques de l'Université de Lorraine adossé au Crem.
https://videos.univ-lorraine.fr/index.php?act=view&id_col=618
 - Episode 1 : Occuper
 - Episode 2 : Investir
 - Episode 3 : Attirer

Mémoire

- Jouas, E. (2016). *Le travail dans les espaces coopératifs : retours d'expérience*.
Mémoire de Master 2, sous la direction de Bruno Milly, Université Lumière Lyon 2
<http://locauxmotiv.fr/wp-content/uploads/2017/03/Emmanuelle-JOUAS-Master-ESS-Lyon-2-juin-2016.pdf>

Ouvrages

- Cornu, J-M. (2004). *La coopération, nouvelles approches* <https://www.diffusion-focusing.org/doc/cornu/cooperation.pdf>
- Collectif Homo Sociabilis (2020). *Face aux 8 plaies du 21^e siècle? Une société résiliente et conviviale a besoin de communautés citoyennes*.
https://www.linkedin.com/posts/ivan-samson-443a0b34_nos-soci%C3%A9t%C3%A9s-pourront-elles-survivre-au-21%C3%A8me-activity-6701118565426237440-8U0K [consulté le 20/08/20]

Rapports

- Coopérative des Tiers-lieux (2018). *Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités, comment faciliter le développement des tiers-lieux dans vos territoires ?*
<https://www.rtes.fr/sites/default/files/IMG/pdf/Rapport2018-RNA.pdf>
- CSESS (2011). *La mesure de l'impact social. Après le temps des discours, voici venu le temps de l'action*, Rapport du groupe de travail de CSESS sur la mesure de l'impact social
https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20140204/201112_CSESS_Rapport_ImpactSocial.pdf

- Le Lab Ouishare x Chronos (2018). *Mille lieux, objectiver l'impact des tiers-lieux sur les territoires*
https://static1.squarespace.com/static/5857d136f5e2315e3e03a23c/t/5cb4873af9619adc67fb41b5/1555335015710/LeLab_MilleLieux_Rapport.pdf
- Mission Coworking (2018). *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*, Territoire travail numérique <http://s3files.fondation-ta.org.s3.amazonaws.com/Rapport%20Mission%20Coworking%20-%20Faire%20ensemble%20pour%20mieux%20vivre%20ensemble.pdf>
- Research Group Collaborative Spaces (2016). *Les communautés collaboratives dans la cité: De politiques pour à des politiques par les tiers-lieux?* Livre blanc RGCS - Version Alpha. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01616871/document>

Thèse

- Burret, A. (2017). *Etude de la configuration en Tiers-Lieu: la repolitisation par le service*. Thèse de doctorat en Sociologie-Anthropologie, Université Lumière Lyon 2
https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01587759/file/burret_a_these_udl.pdf

Sitographie

- https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20180108/avise_201712_mde_impact_social_web.pdf [consulté le 18/07/20]
- <https://sharelex.org/t/quelle-est-la-definition-de-lutilite-sociale/365/2> [consulté le 18/07/20]
- https://movilab.org/wiki/Le_manifeste_des_Tiers_Lieux#7- Gouvernance [consulté le 3/08/20]
- https://movilab.org/wiki/La_co-cr%C3%A9ation#Les_Living_Lab_et_tiers-lieux [consulté le 3/08/20]
- https://movilab.org/wiki/Refaire_le_monde_en_tiers-lieu [consulté le 3/08/20]
- <http://www.lelabo-ess.org/les-tiers-lieux-la-ou-le-travail-se-transforme.html> [consulté le 10/08/20]
- https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-02/20200203_dp-tiers-lieux.pdf [consulté le 10/08/20]
- <https://interfacescompetences.wordpress.com/2010/03/08/les-reseaux-1-la-force-des-liens-faibles/> [consulté le 15/08/20]
- <http://gdressources.com/cultiver-le-sentiment-dappartenance/> [consulté le 15/08/20]

- <https://www.ouishare.net/article/entretien-avec-pascal-desfarges-agence-retiss-exploration-mille-lieux-3-8> [consulté le 15/08/20]
- <https://www.vie-publique.fr/fiches/23857-queelles-sont-les-valeurs-attachees-la-citoyennete> [consulté le 15/08/20]
- <https://www.vie-publique.fr/fiches/23855-quels-roles-un-citoyen-peut-il-jouer-dans-la-societe> [consulté le 15/08/20]

Listes des sigles

AG : assemblée générale

CA : conseil d'administration

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

EPN : établissement public numérique

ERP : établissement recevant du public

ESS : économie sociale et solidaire

ESUS : entreprise solidaire d'utilité sociale

ETP : emploi temps plein

MJC : maison des jeunes et de la culture

PIMMS : point d'information et de médiation multi-services

RSE : responsabilité sociale et environnementale

SCIC : société coopérative d'intérêt collectif

Annexes

Liste des structures interrogées, localisation et usages

	Date de l'entretien	Localisation	Usages
1	29/07/20	Paris	<ul style="list-style-type: none"> - Espace de coworking - Salles de réunions - Cuisine partagée - Grand espace multi-usage (événementiel, conférences...)
2	30/07/20	Lourmarin (rural)	<ul style="list-style-type: none"> - Espace de coworking - Espace public numérique - Fablab - Grand espace multi-usage - Espace extérieur
3	3/08/20	Castres	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces de travail privatifs - Espace de coworking - Cuisine partagée - Salles de réunions - Restaurant - Commerce
4	4/08/20	Vesseaux (rural)	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces de vie (appartements) - Espaces de travail privatifs - Espace de coworking - Grand espace multi-usage - Salles de réunions - Espace extérieur
5	4/08/20	Grenoble	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces de travail privatifs - Salles de réunion - Cuisine partagée - Grand espace multi-usage - Stockage - Laboratoire photo - Skatepark - Plage artificielle - Espace extérieur avec playground de basket
6	4/08/20	Montreuil	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces de travail privatifs - Espace de coworking - Cuisine partagée - Salles de réunions - Restaurant
7	5/08/20	Nanterre	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces de travail privatifs - Espace de coworking

			<ul style="list-style-type: none"> - Salles de réunions - Cuisine partagée - Laboratoire culinaire - Restaurant - Grand espace multi-usage - Espace extérieur
8	6/08/20	Lyon	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces de travail privatifs - Espace de coworking - Salles de réunions - Cuisine partagée - Boulangerie - Crèche
9	7/08/20	Paris (occupation temporaire)	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces de travail privatifs - Salles de réunions - Restauration - Hébergement de personnes en grande précarité (attendant au lieu d'occupation, en partenariat avec une association)
10	14/08/20	Vitry-sur-Seine	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces de travail privatifs (bureaux et ateliers) - Salles de réunions - Cuisine partagée - Stockage - Grand espace multi-usage - Espace extérieur

Grille d'entretien

1. Y avait-il une communauté préexistante à votre tiers-lieu, un collectif ?
2. Décrivez la gouvernance de votre structure (asso, SCIC...)
3. Quels sont les usages présents dans votre tiers-lieu ?
4. Qui sont les utilisateurs/visiteurs ?
5. Avez-vous une personne/équipe dédiée à l'animation du lieu et/ou de la communauté ?
6. Décrivez, le cas échéant, les dynamiques collaboratives au sein du lieu
7. Décrivez, le cas échéant, les dynamiques d'innovation au sein du lieu
8. Y a-t-il un lien entre l'organisation, le fonctionnement de la communauté et du tiers-lieu avec ses impacts ?
9. Votre lieu s'est-il constitué en réponse à un besoin local ?
10. Quel a été le rôle des acteurs publics ?
11. Quelle est votre relation avec l'écosystème local
12. Votre lieu participe-t-il de l'attractivité de votre territoire ?
13. Avez-vous un lien avec les politiques publiques ?
14. Votre lieu et votre communauté ont-ils des impacts locaux ?
15. Les membres de votre communauté ressentent-ils un sentiment d'appartenance ?

16. Diriez-vous que votre lieu a un impact sur les pratiques individuelles (consommation, modes de transports...) sur les utilisateurs et bénéficiaires ?
17. Votre lieu est-il propice à l'expression d'initiatives citoyennes ?
18. Votre communauté a-t-elle des impacts sur les individus qui la composent et les utilisateurs/bénéficiaires réguliers ?

Résumé

Les tiers-lieux, ces espaces innovants de travail collaboratif au sein desquels des communautés se développent, ont souvent pour ambition d'avoir des impacts sociaux. Ce travail s'attache à explorer les rôles des communautés des tiers-lieux dans leur création d'impacts sociaux. L'analyse, portant sur trois niveaux, considère premièrement la responsabilité de la structuration interne des communautés dans l'émergence d'impacts, lorsque ces dernières choisissent une gouvernance, délimitent les usages du lieu et favorisent les dynamiques collaboratives. Le deuxième niveau examine l'effet de l'extension des communautés de tiers-lieux aux acteurs publics et privés de leur territoire d'implantation, ainsi que l'influence sur l'attractivité territoriale. Le dernier niveau pose la question de l'impact du sentiment d'appartenance à une communauté sur les individus qui la constituent, sur leurs pratiques individuelles et les modalités de leur expression citoyenne.

Mots clés : tiers-lieux, communautés, impacts sociaux

Abstract

Third Places are innovative and collaborative workspaces where a central objective of positive social impact informs the action undertaken to create thriving communities. This work tries to explore the roles of Third Places communities in the creation of positive social impacts. The analysis unfolds on three levels, firstly considering the responsibility of the internal structuring of communities and how this leads to the emergence of positive impact within communities, where communities form a governance model, define their multiple functions and promote collaborative dynamics. The second level investigates the effects of the extension of the community to private and public actors in their area of settlement, as well as the influence on territorial attractiveness. The third and last level analyses the levels and types of individual affiliation and feelings toward a Third Places community, examining their individual practices and interactions with and within such communities and their ways of expressing citizenship and affiliation with Third Places communities.

Key words : Third Places, communities, social impacts